

Table des matières

1. L'organisation territoriale et les communes

Réduction drastique du nombre de communes

1.1. Avantages 3

- Associations de communes 3
- Personnel politique et administratif 3
- Avantages pour le canton 3
- Avantages « individuels » 4
- Avantages démocratiques 4
- Avantages économiques 5
- Avantages fiscaux 5
- Autonomie communale 5
- Gestion, planification 6
- Prestations communales 7
- Régions 7
- Aspects techniques 7
- Autres ... 7

1.2. Inconvénients 7

- Autonomie communale 7
- Démocratiques 7
- Économiques 8
- Identitaires 9
- Personnel politique et administratif 9
- Gestion, planification 10
- Prestations 10
- Régions, aménagement du territoire 11
- Techniques 11

1.3. Idées novatrices 11

- Canton 11
- Districts 12
- Découpages administratifs 12
- Environnement, transports 13
- Quartiers, fractions de commune 13
- Associations de communes 14
- Fiscalité 14
- Méthode (fusions de communes) 14
- Communes 14
- Principes constitutionnels 15
- Régions 15

2. Les droits et devoirs fondamentaux :

Développement des droits sociaux

2.1. Avantages 16

- Économiques 16
- Culturels 16
- Juridiques, Etat 16
- "Pédagogiques", prise de conscience 17
- Éducation 17
- Intégration, cohésion 17
- Image du canton, compatib. nat. et intern. 18
- Inégalités 18
- Logement 18
- Famille 18
- Politiques 19
- Qualité de la vie 19
- Paix sociale 19

- Santé 19

- Sécurité 19

2.2. Inconvénients 19

- Mobilité, attractivité 19
- Abus 20
- Conflits sociaux 20
- Juridiques 20
- Devoirs sociaux 20
- Économiques 20
- Conséquences pour l'Etat 21
- Institutionnalisation 21
- Illusions 21
- Responsabilité individuelle 22
- Solidarité, bénévolat 22
- Techniques 22
- Aucun 22

2.3. Idées novatrices 23

- Droit des animaux 23
- Alimentation, agriculture 23
- Culture 23
- Devoirs 23
- Différence 23
- Enfants 23
- Environnement 24
- Etat 24
- Constitution fédérale 24
- Famille 24
- Hommes-femmes 25
- Formation 25
- Avenir 26
- Information, transparence, prot. données 26
- Juridiques 26
- Logement, accès à la propriété 26
- Soins médicaux 27
- Mort 27
- Mobilité 27
- Personne 27
- Politique 27
- Revenu 27
- Techniques 28
- Travail 28
- Autres 29

3. Les autorités cantonales : idées novatrices

- Administration 30
- Conseil d'Etat 30
- Conseils consultatifs 31
- Communes 32
- Cour constitutionnelle 32
- Devoirs des autorités 32
- Élections 32
- Grand Conseil 33
- Collaborations intercant. et interrég. 34
- Autorités judiciaires 34
- Mandats 35
- Médiateur 36
- Préfets 36
- Quotas 36

- Autres 37
- 4. Les droits politiques : Octroi des droits politiques aux étrangers**
- 4.1. Avantages 38**
 - Apport externe, enrichissement 38
 - Cohésion sociale 38
 - Justice, égalité de traitement 38
 - Rapports avec l'ext., eurocompatibilité 39
 - Intégration 39
 - Image du canton et de la Suisse, innov. 40
 - Naturalisation 40
 - Pédagogie 40
 - Politique 41
 - Responsabilisation 41
 - Xénophobie 41
 - Autres 41
- 4.2. Inconvénients 41**
 - Mobilité 41
 - Culture 42
 - Citoyenneté 42
 - Conflits 42
 - Constitution 42
 - Devoirs 42
 - Double vote 42
 - Discrimination 43
 - Coûts 43
 - Identité 43
 - Politique 43
 - Naturalisation 44
 - Réciprocité 44
 - Techniques 44
 - Xénophobie 44
 - Autres 44
- 4.3. Idées novatrices 45**
 - Communes 45
 - Consultations 45
 - Droit de vote 45
 - Étrangers 45
 - Financement 46
 - Élections 46
 - Initiatives et référendums (signatures) 47
 - Information 47
 - Jeunes et anciens 48
 - Motion populaire 48
 - Naturalisation 48
 - Abstention - vote obligatoire 49
 - Quorum 49
 - Quotas 49
 - Référendums 49
 - Techniques 49
 - Autres 50
- 5. Le rôle et les tâches de l'Etat : séparation de l'Église et de l'Etat**
- 5.1. Avantages 51**
 - Égalité entre religions 51
 - Vie associative 51
 - Dynamisation, responsab. des Églises 51
 - Économies budgétaires 52
 - Éducation 52
 - Fiscalité 52
 - Indépendance de l'Église 52
 - Laïcité 53
 - Liberté de conscience 53
 - Ministres du culte 53
 - Patrimoine 53
 - Techniques 54
 - Autres 54
- 5.2. Inconvénients 54**
 - Vie associative, bénévolat 54
 - Concurrence 54
 - Culture, tradition 54
 - Affaiblissement, disparition 55
 - Coûts pour l'Etat 55
 - Éducation, formation, recherche 55
 - Contrôle par l'Etat 55
 - Financement 56
 - Dépendance 56
 - Intolérance 56
 - Patrimoine 56
 - Prestations sociales 57
 - Sectes 57
 - Ministres du culte 57
 - Autres 58
- 5.3. Idées novatrices 58**
 - Vie associative, réseaux 58
 - Communes, régions 58
 - Culture, patrimoine 58
 - Promotion économique, travail 58
 - Décentralisation, développement régional 59
 - Égalité de traitement, démocratie 59
 - Social 59
 - Éducation, formation 59
 - Environnement, développement durable 60
 - Relations extérieures 60
 - Fiscalité 61
 - Familles, enfance 61
 - Finances 61
 - Fonction publique 61
 - Information 61
 - Lois 62
 - Santé 62
 - Sécurité, justice 62
 - Privatisation, subsidiarité 62
 - Politique 62
 - Accès à la propriété 62
 - Églises 62
 - Solidarité 63
 - Service public 63
 - Techniques 63
 - Autres 64

**1. L'organisation territoriale et les communes :
Réduction drastique du nombre de communes**

1.1. Avantages

– **Associations de communes**

4129 . 18	Réduire la pléthore d'associations de communes	12	0.92
5146 . 13	Éviter des structures intermédiaires entre les communes et le canton	10	0.91
5125 . 11	Plus de contrôle démocratique sur les actuelles collaborations intercommunales	9	0.90
3077 . 08	Diminution des structures intercommunales	9	0.82
5125 . 09	Supprime la nécessité de collaboration intercommunale dispersée	8	0.80
3059 . 02	Réduction des associations intercommunales (foisonnement)	8	0.80
5033 . 11	Simplification des relations entre communes, coordination facilitée. Diminution des interlocuteurs pour faciliter les relations (Moins de communes, moins d'associations)	7	0.78
3017 . 09	Possibilité de résoudre le problème des agglomérations	8	0.73
3017 . 11	Évite la création d'un niveau supplémentaire (région)	7	0.64
5093 . 07	Suppression des échelons intermédiaires	5	0.63
5029 . 20	Suppression d'échelons administratifs régionaux	5	0.45
4068 . 11	Plus de démocratie par rapport à la région (suppression des délégations en cascade)	3	0.33
4088 . 04	Suppression du niveau intercommunal -> plus de démocratie	3	0.23

– **Personnel politique et administratif**

5093 . 13	Améliorer le niveau de formation des fonctionnaires	7	0.88
4129 . 01	Recrutement mandataires politiques facilités	10	0.77
5093 . 01	Réduction des fonctionnaires	6	0.75
3017 . 07	Efficacité accrue administration	8	0.73
5146 . 05	Professionnalisation possible des élus (exécutif)	7	0.64
5093 . 02	Facilités à trouver des élus	5	0.63
4088 . 02	Meilleure professionnalisation de l'administration	8	0.62
3028 . 16	Moyens accrus pour rémunérer les autorités et les fonctionnaires	8	0.62
4129 . 04	Mandataires + personnels plus qualifiés	7	0.54
3028 . 05	Administrations plus compétentes	7	0.54
3028 . 10	Intérêt accru pour accepter un mandat -> candidats plus compétents	7	0.54
5125 . 03	Moins de déperdition de force de travail	5	0.50
5021 . 15	Professionnalisation des fonctions	5	0.50
5125 . 04	Plus de facilité à recruter (autorités)	5	0.50
5093 . 12	Accroissement de la disponibilité des non-élus	4	0.50
4129 . 22	Diminution de la rotation des élus	6	0.46
3077 . 12	Plus de professionnalisme	5	0.45
3017 . 01	Professionnalisation du personnel politique	5	0.45
5021 . 07	Diminution du nombre des édiles	4	0.40
4088 . 13	Professionnalisation des autorités	5	0.38
5029 . 07	Augmentation du prestige du rôle du municipal	3	0.27
4068 . 09	Recrutement plus facile des autorités communales	2	0.22
3059 . 07	Facilite à trouver des élus	2	0.20
3059 . 06	Professionnalisation des exécutifs	2	0.20
4088 . 07	Économie de ressources humaines	2	0.15
4068 . 15	Création d'emplois	1	0.11
5071 . 08	Professionnalisation des autorités municipales	1	0.09

– **Avantages pour le canton**

3017 . 06	Simplification administrative (canton)	11	1.00
-----------	--	----	------

3077 . 01	Simplification des relations État – communes	11	1.00
4068 . 13	Diminution du nombre d'interlocuteur pour le canton	9	1.00
3028 . 04	Gain financier	12	0.92
3059 . 10	Moins d'interlocuteurs pour le canton	9	0.90
5093 . 06	Délégation de tâches du canton vers les communes facilitée	7	0.88
4129 . 09	Gestion facilitée pour l'État dans ses relations avec les communes	11	0.85
3028 . 14	Gestion territoriale plus cohérente au niveau cantonal	11	0.85
3028 . 01	Réorganisation / clarification des rôles et des tâches par rapport à l'État	11	0.85
4088 . 08	Simplification et économies pour l'administration cantonale	11	0.85
5146 . 17	Allègement des tâches du canton	9	0.82
5033 . 10	Simplification des relations Canton / Communes	6	0.67
5029 . 01	Conduirait à une meilleure coordination du niveau local et cantonal	7	0.64
5029 . 12	Meilleure lisibilité de l'organisation administrative	7	0.64
4068 . 14	Incidences sur les préfetures	5	0.56
3017 . 14	Cohésion cantonale améliorée	6	0.55
4129 . 08	Pour le canton, possibilité de déléguer plus	7	0.54
4129 . 10	Décisions plus rapides du canton dans négociations avec communes	6	0.46
3077 . 15	Diminution du nombre de fonctionnaires cantonaux	4	0.36
	– Avantages « individuels »		
5029 . 06	Facilite la mobilité des citoyens (déménagement)	6	0.55
4129 . 03	Plus d'indépendance dans la prise d'indépendance visant des individus	4	0.31
5021 . 16	Mobilité facilitée	2	0.20
	– Avantages démocratiques		
5146 . 11	Rétablir la démocratie au niveau communal (concordance entre l'organisation politique et le pouvoir de décision)	10	0.91
5093 . 15	Oubli de « l'esprit de clocher »	6	0.75
5033 . 13	Moins d'esprit de clocher	6	0.67
5033 . 06	Meilleure adéquation entre découpage politique et réalité socio-démographique	6	0.67
5146 . 07	Dimensionner les communes de façon à les rendre propice à la participation civique	7	0.64
3077 . 10	Application plus uniforme des décisions de l'État	7	0.64
5093 . 17	Meilleure contrôle des administrations	5	0.63
4068 . 01	Revitalisation de la vie politique	5	0.56
3077 . 11	Favorise l'ouverture d'esprit sur des problèmes plus larges	6	0.55
3028 . 13	Décisions communales plus démocratiques (poids des « anciennes » petites communes)	7	0.54
5093 . 08	Reconstruction de la vie de quartier	4	0.50
4129 . 21	Bouleversement des habitudes	6	0.46
3017 . 12	Diminution du déficit démocratique	5	0.45
5029 . 02	Meilleure équité des citoyens devant le système	5	0.45
5021 . 12	Diminution de l'esprit de clan	4	0.40
5021 . 09	Moins d'esprit de clocher	4	0.40
3028 . 07	Plus d'intérêt de la part des citoyens	5	0.38
4088 . 12	Rapprochement du citoyen du pouvoir si assemblées de village ou de quartier	5	0.38
4129 . 17	Meilleur ancrage dans la vie communale	5	0.38
5093 . 03	L'avis des villages mieux pris en compte	3	0.38
5093 . 09	Revitalisation de la vie civique	3	0.38
5029 . 14	Éviter la privatisation des tâches communales sans contrôle	4	0.36
3077 . 16	Diminution du pouvoir des notables	4	0.36
4068 . 07	Plus de transparence (moins de magouilles)	3	0.33
5033 . 12	Casse un certain conservatisme	3	0.33
5021 . 08	Amélioration des liens et contacts entre villages regroupés	3	0.30
3077 . 17	Plus de possibilité de choix pour les élections	3	0.27

5029 . 04	Découpage des communes trop grandes	2	0.18
5071 . 09	Redonner un sens à l'esprit démocratique local	1	0.09
4088 . 10	Fin de l'esprit de clocher	0	0.00
	– Avantages économiques		
3028 . 11	Meilleure péréquation financière (investissements)	13	1.00
4068 . 02	Économies (d'échelle)	9	1.00
5093 . 04	Rationalisation des services communs	8	1.00
3059 . 03	Économies administratives (communales + cantonales)	9	0.90
3028 . 15	Éliminer gaspillages / redondances - rationalisation	11	0.85
5125 . 10	Rationalisation gestions communales	8	0.80
3077 . 19	Économies d'échelle	8	0.73
5029 . 08	Rationalisation des tâches communales entraînant des économies	8	0.73
4129 . 06	Meilleure répartition des charges concernant la région	8	0.62
4088 . 05	Selon l'assemblage, meilleure capacité financière	8	0.62
5033 . 02	Économies de fonctionnement	5	0.56
5071 . 01	Meilleur équilibre financier des communes	6	0.55
5071 . 03	Économie des frais administratifs	6	0.55
5029 . 15	Économie d'échelle par la réduction des administrations communales	6	0.55
3017 . 08	Économies financières	6	0.55
4129 . 05	Économie d'échelle	6	0.46
5071 . 05	Meilleure viabilité des communes	5	0.45
5125 . 07	Économies financières (réduction effectifs administratifs)	4	0.40
5021 . 01	Financiers	4	0.40
5146 . 12	Meilleure gestion pour les petites communes (les petites communes rejoignent des communes mieux gérées)	4	0.36
5021 . 11	Gestion plus rationnelle	3	0.30
5146 . 08	Diminution des frais d'administration	3	0.27
4088 . 03	Réduction des coûts par économie d'échelle	3	0.23
4129 . 14	Diminution du coût des prestations (pour l'habitant)	0	0.00
	– Avantages fiscaux		
4068 . 16	Disparition des paradis fiscaux	9	1.00
5033 . 09	Équité fiscale	9	1.00
3028 . 12	Plus grande égalité devant l'impôt	11	0.85
5146 . 16	Faire mieux coïncider le cercle des contribuables et celui des usagers	9	0.82
3059 . 04	Réduire les inégalités fiscales	8	0.80
4129 . 15	Harmonisation régionale du taux d'impôt	10	0.77
5093 . 10	Limitation des inégalités fiscales dans une région	6	0.75
3077 . 09	Réduction des disparités des taux communaux	8	0.73
5125 . 05	Plus d'équité (impôts)	7	0.70
5029 . 19	Meilleure équité fiscale	7	0.64
3017 . 04	Meilleure équité fiscale	5	0.45
5071 . 02	Fiscalité plus équitable	4	0.36
	– Autonomie communale		
3017 . 10	Renforcement des communes face au canton	11	1.00
3017 . 03	Compétences étendues	10	0.91
5146 . 02	Donner une consistance en les regroupant (communes)	10	0.91
5125 . 02	Plus grande égalité des forces entre les communes (taille, force, poids)	9	0.90
3059 . 08	Meilleure répartition des tâches État - communes	9	0.90
5093 . 05	Plus de poids face au canton	7	0.88
5146 . 10	Redonner de la consistance à l'autonomie communale	9	0.82
4068 . 04	Plus de poids face au canton	7	0.78
3028 . 06	Plus de pouvoir / poids aux communes nouvelles	10	0.77

5093 . 11	Augmentation de l'autonomie communale	6	0.75
5071 . 04	Plus de poids des communes face à l'État	8	0.73
4129 . 07	Plus de poids par rapport à l'État	9	0.69
4068 . 12	Capacité de reprendre des tâches cantonales (coûts, responsabilité locale)	6	0.67
5146 . 14	Maintenir en vie les institutions communales	7	0.64
4088 . 06	Plus d'autonomie à la commune, plus de prérogatives	8	0.62
3059 . 09	Sauvegarde de l'autonomie communale	6	0.60
3059 . 12	Réel pouvoir politique local	6	0.60
5029 . 16	Meilleure sauvegarde judiciaire de l'autonomie communale	6	0.55
5125 . 01	Plus de poids par rapport à l'État	5	0.50
4129 . 02	Masse critique suffisante pour autonomie	6	0.46
3077 . 13	Plus de pouvoir aux communes	5	0.45
4129 . 19	Restaurer un pouvoir aux législatifs communaux	3	0.23
3077 . 18	Décentralisation du pouvoir	1	0.09
	– Gestion, planification		
3077 . 02	Planification de projets communs à grande échelle	11	1.00
5033 . 03	Amélioration des infrastructures par mise à disposition de moyens supplémentaires	9	1.00
5021 . 10	Plus de moyens pour réaliser des projets ambitieux	10	1.00
5093 . 14	Meilleure taille critique pour gérer des dossiers difficiles	8	1.00
3077 . 06	Meilleure vue d'ensemble des projets	10	0.91
3017 . 02	Amélioration de la capacité d'action	10	0.91
3077 . 05	Réalisation de projets à grande échelle	10	0.91
3077 . 04	Décision plus rapide pour les grands projets	10	0.91
3077 . 03	Regroupement d'infrastructures à grande échelle	10	0.91
3017 . 05	Meilleure partage des infrastructures (coûts)	10	0.91
5029 . 09	Réalisation de projet d'utilité publique de plus grande envergure	10	0.91
5029 . 10	Meilleure gestion des grands projets (énergie, eau, routes...)	10	0.91
3059 . 05	Meilleure prise en considération des projets d'envergure (aménagement du territoire)	9	0.90
5021 . 04	Moins de doublons structurels	9	0.90
4068 . 17	Regroupement d'infrastructures	8	0.89
5093 . 16	Meilleure adéquation avec les tâches actuelles et futures	7	0.88
3077 . 07	Meilleure maîtrise des procédés politiques	9	0.82
5029 . 03	Meilleure exécution des tâches qui restent purement communales	9	0.82
5029 . 13	Possibilité de restituer ou confier à des communes plus fortes des tâches qu'elles ne sont pas en mesure d'accomplir actuellement en raison de leur taille	9	0.82
5033 . 04	Synergies par mise en commun des forces	7	0.78
5146 . 03	Rationaliser et supprimer des redondances (structures)	8	0.73
5029 . 18	Simplification des transports publics régionaux	8	0.73
5071 . 06	Meilleure adéquation face aux tâches communales	8	0.73
5029 . 11	Meilleure cohérence dans l'aménagement du territoire	8	0.73
4129 . 13	Potentiel plus grand (synergie accrue)	9	0.69
5033 . 01	Rationalisation des tâches administratives	6	0.67
4068 . 08	Simplification administrative (rationalisation)	6	0.67
5033 . 05	Réduction des doubles emploi (ex. Service du feu)	6	0.67
5033 . 08	Meilleure utilisation des terrains	6	0.67
5146 . 06	Regrouper les forces	7	0.64
4129 . 11	Meilleure uniformisation (décisions + prestations)	7	0.54
4129 . 20	Permettre un meilleur urbanisme (aménagement du territoire)	7	0.54
3077 . 14	Prise de décision plus rapide	5	0.45
5146 . 15	Permet de prendre en compte la mobilité socio-professionnelle	5	0.45
5033 . 07	Gain de temps dans les décisions	4	0.44

5021 . 03	Plus d'efficacité	4	0.40
3028 . 17	Plus de liberté dans les adjudications	5	0.38
3028 . 03	Clarification des besoins de la population	5	0.38
4129 . 16	Suppression de l'effet de concurrence dans une région (entre commerces par exemple) par harmonisation	5	0.38
5146 . 04	Éliminer les coquilles vides	4	0.36
5146 . 09	Utiliser de meilleurs moyens	4	0.36
5021 . 13	Rationalisation	3	0.30
5021 . 05	Vision plus étendue	3	0.30
	– Prestations communales		
3059 . 11	Efficacité améliorée dans la gestion de certaines tâches	9	0.90
3059 . 01	Administration unifiée	9	0.90
4068 . 03	Plus d'équités entre les communes	8	0.89
4068 . 10	Capacité de remplir les missions communales	8	0.89
4068 . 05	Regroupement de compétences (-> efficacité)	8	0.89
4129 . 12	Assurance d'une meilleure égalité des prestations	9	0.69
4068 . 06	Amélioration des services et prestations aux citoyens	5	0.56
5071 . 07	Prestations aux citoyens améliorées	6	0.55
5071 . 10	Meilleure évaluation et gestion des problèmes sociaux des citoyens	6	0.55
5029 . 17	Meilleur traitement du citoyen par la distance (éviter le clientélisme)	6	0.55
3017 . 13	Amélioration du service au citoyen	5	0.45
	– Régions		
3028 . 02	Regroupement des intérêts régionaux	13	1.00
5125 . 06	Tâches régionales plus facilement réalisées	10	1.00
3059 . 13	Meilleure gestion - collaboration intercantonale (périphérie). Ex. Pays d'Enhaut, Chablais, Broye...	9	0.90
3028 . 08	Mieux cibler les besoins de la région	11	0.85
5021 . 06	Collaboration intercantonale entre communes limitrophes	8	0.80
3028 . 09	Échanges intercommunaux facilités	10	0.77
4088 . 09	Renfort de l'identité régionale	10	0.77
4088 . 11	Mise en place d'entités régionales dignes de ce nom	10	0.77
3059 . 14	Meilleure gestion - collaboration interrégionale	6	0.60
5125 . 08	Améliorer la collaboration intercommunale	4	0.40
	– Aspects techniques		
5021 . 14	Oui, si volontaire et spontané	8	0.80
5146 . 01	Donner la possibilité aux communes de travailler ensemble en vue de vivre ensemble	8	0.73
5029 . 05	Définition d'une taille idéale que devraient atteindre les communes	4	0.36
3059 . 15	Suppression du Conseil général	3	0.30
4088 . 01	Simple	2	0.15
	– Autres ...		
5021 . 02	Aucun avantage	3	0.30

1.2. Inconvénients

	– Autonomie communale		
3059 . 01	Perte de l'autonomie communale	6	0.60
	– Démocratiques		
3077 . 01	Moindre capillarité dans la démocratie	10	0.91
5021 . 11	Perte de la symbolisation du pouvoir / des autorités (pour les petites communes)	9	0.90

3059 . 02	Perte politique de proximité	9	0.90
5021 . 13	Augmentation du pouvoir de l'administration	9	0.90
5033 . 04	Déresponsabilisation du citoyen	8	0.89
4088 . 05	Risque de centralisation du pouvoir	11	0.85
5071 . 01	Implication du citoyen plus difficile	9	0.82
3077 . 03	Déficit démocratique lors du découpage territorial	9	0.82
3077 . 02	Baisse du sens civique	9	0.82
3059 . 08	Elitisation du monde politique	8	0.80
5021 . 07	Diminution de l'intérêt des citoyens	8	0.80
4129 . 01	Diminution du sentiment civique de base	10	0.77
4088 . 14	Aspect arbitraire, mise en œuvre démocratique difficile	10	0.77
4088 . 06	Augmentation de la bureaucratie, technocratie	10	0.77
3028 . 01	Risque d'aller contre la volonté de la population	10	0.77
3077 . 08	Oubli des petites communautés	8	0.73
3077 . 06	Augmentation du pouvoir de l'administration centrale	8	0.73
5071 . 02	Perte des responsabilités civiques	8	0.73
5125 . 04	Perte de pouvoir du citoyen dans des secteurs sensibles (aménagement du territoire p. ex.)	7	0.70
4088 . 04	Diminution de l'intérêt du citoyen	9	0.69
4129 . 04	Diminution de l'implication politique du citoyen	9	0.69
4068 . 02	Dévitilisation de la vie politique (moins d'élus)	6	0.67
5029 . 01	Déficit démocratique : plus de distance entre le citoyen et les autorités	7	0.64
5029 . 13	Déresponsabilisation du citoyen	7	0.64
4088 . 01	Politisation de l'élection des autorités	8	0.62
5125 . 08	Risque de diminution du taux de participation (élections)	6	0.60
4068 . 01	Dévitilisation de la vie sociale (associations)	5	0.56
5071 . 12	Augmentation du poids des grandes communes	6	0.55
3028 . 04	Démobilisation des électeurs/citoyens	7	0.54
5093 . 02	Risque de reconfiguration politique	4	0.50
3028 . 07	Prépondérance des intérêts des grandes agglomérations	6	0.46
3017 . 06	Perte démocratique	5	0.45
3077 . 14	Risque de marginalisation des minorités	5	0.45
3017 . 07	Citoyen remplacé par un administré	5	0.45
4068 . 09	Mutation du citoyen en consommateur	4	0.44
5033 . 10	Amoindrissement de la démocratie directe	4	0.44
4088 . 13	Baisse de la participation à la vie politique	5	0.38
3028 . 02	Centralisation abusive	5	0.38
5093 . 05	Désintérêt de la chose publique	3	0.38
5029 . 05	Risques supplémentaires d'abstentionnisme en cas d'élections communales	4	0.36
5125 . 03	Déresponsabilisation des habitants	3	0.30
5093 . 13	Difficulté de contrôle des administrations communales	2	0.25
4088 . 15	Démultiplication du pouvoir, nouvel échelon du pouvoir	3	0.23
3028 . 11	Processus antidémocratique	3	0.23
3077 . 22	Accroissement du fossé ville-campagne	1	0.09
5029 . 18	Politisation accrue de la vie communale	1	0.09
	– Économiques		
3077 . 05	Augmentation des coûts généraux	9	0.82
5033 . 09	Apparition de nouvelles charges	7	0.78
4088 . 07	Pas de diminution des charges, voire augmentation	9	0.69
5071 . 09	Augmentation des coûts administratifs	7	0.64
5033 . 07	Élévation des coûts de fonctionnement	5	0.56
4129 . 07	Coûts de fonctionnement plus élevé des autorités et de l'administration communale	7	0.54

5021 . 03	Financiers	4	0.40
3017 . 04	Coûts accrus de fonctionnement	4	0.36
3077 . 17	Moindre maîtrise des coûts	3	0.27
5029 . 06	Pas d'économie d'échelle	3	0.27
4068 . 07	Gaspillage à l'intérieur des grands systèmes	2	0.22
4068 . 10	Coûts de l'opération de fusion	2	0.22
5029 . 09	Augmentation des coûts	2	0.18
	– Identitaires		
5033 . 14	Diminution de la solidarité	9	1.00
5033 . 05	Perte de la vie sociale d'une partie des citoyens	9	1.00
5071 . 04	Perte de la culture politique traditionnelle	10	0.91
3059 . 04	Perte d'identité locale et du tissu social	9	0.90
5033 . 12	Perte de rôles sociaux	8	0.89
5146 . 08	Moindre poids de l'individu face à la communauté	9	0.82
5033 . 16	Augmentation de l'indifférence et de la non-connaissance de l'autre	7	0.78
5033 . 15	Diminution du réseau de soutien entre humains	7	0.78
5029 . 02	Déficit affectif, perte d'identité communautaire	8	0.73
3017 . 01	Affaiblissement du sentiment d'identité locale	8	0.73
5021 . 10	Risque de perdre l'humanité en perdant ses racines particulières	7	0.70
5021 . 01	Perte d'identité	7	0.70
5033 . 08	Affaiblissement de l'héritage historique	6	0.67
5033 . 11	Perte d'identité	6	0.67
4068 . 05	Perte d'identité	6	0.67
4129 . 08	Perte d'identité	8	0.62
4088 . 02	Perte de l'identité communale actuelle	8	0.62
4068 . 03	« Small is beautiful »	5	0.56
5146 . 02	Suppression de l'identité des communes (historique et culturelle)	6	0.55
5021 . 06	Blesse les sensibilités	5	0.50
5093 . 03	Perte d'identité locale	4	0.50
5146 . 07	Porte atteinte à la personnalité de la commune	5	0.45
5033 . 19	Moins de fêtes villageoises	4	0.44
5125 . 05	Perte d'identité de clocher	4	0.40
3077 . 15	Perte d'identité du citoyen	4	0.36
4068 . 12	Résistance interne des mentalités	3	0.33
3028 . 05	Dépersonnalisation des communautés	4	0.31
3028 . 03	Bafouer les sensibilités locales et régionales	4	0.31
5071 . 03	Perte d'identité du citoyen face au monde	3	0.27
4129 . 09	Rupture trop forte avec nos habitudes	3	0.23
3028 . 06	Perte d'identité	3	0.23
5125 . 12	Perte de richesse culturelle et associative villageoise	2	0.20
	– Personnel politique et administratif		
4129 . 03	Difficulté de maintenir une « milice » politique (professionnalisation de la tâche publique)	13	1.00
5029 . 11	Diminution du bénévolat	11	1.00
5146 . 10	Accès plus difficile aux fonctions publiques à tous les niveaux (exécutif, législatif)	10	0.91
5071 . 10	Perte de petits emplois locaux (salaires d'appoint)	10	0.91
5071 . 05	Diminution du bénévolat civique	10	0.91
5125 . 01	Perte d'engagement bénévole	9	0.90
5021 . 14	Diminution du nombre de personnes intéressées par la politique	9	0.90
3077 . 04	Effondrement du nombre de personnes engagées civiquement	9	0.82
5125 . 10	Perte d'emplois à temps partiel	8	0.80

4088 . 10	Suppression du bénévolat	10 0.77
3077 . 07	Diminution du bénévolat	8 0.73
5146 . 03	Suppression des municipalités de milice	8 0.73
5125 . 06	Frustration des élus actuels	7 0.70
5021 . 04	Diminution du bénévolat	7 0.70
3059 . 03	Perte du bénévolat politique	7 0.70
4068 . 06	Perte d'emplois (par exemple temps partiels)	6 0.67
5033 . 18	Diminution des emplois offerts par la commune	6 0.67
3077 . 12	Démotivation	7 0.64
5021 . 08	Professionnalisation des fonctions	6 0.60
5125 . 09	Perte d'emplois	6 0.60
3077 . 13	Diminution des gains accessoires	6 0.55
5146 . 05	Suppression de poste de travail (personnel communal)	6 0.55
3017 . 05	Affaiblissement du recrutement du personnel politique	6 0.55
4088 . 03	Création de chômage	7 0.54
4129 . 02	Pour exécutifs actuels : perte de pouvoir et d'intérêt	7 0.54
3017 . 02	Professionnalisation du personnel politique	5 0.45
3059 . 05	Professionnalisation des exécutifs	3 0.30
3077 . 18	Diminution du nombre de fonctionnaires cantonaux	3 0.27
5029 . 16	Perte de maîtrise des municipaux	3 0.27
5029 . 14	Diminution du nombre des élus	3 0.27
5093 . 12	Augmentation du nombre de fonctionnaires	2 0.25
3077 . 19	Places politiques plus chères	2 0.18
4088 . 09	Professionnalisation des autorités	2 0.15
5029 . 15	Professionnalisation des municipaux	1 0.09
	– Gestion, planification	
5033 . 13	Perte de la connaissance du terrain	9 1.00
5029 . 03	Perte de l'appréhension des besoins locaux	10 0.91
5093 . 01	Oubli des intérêts des régions ou villages locaux	7 0.88
5093 . 11	Augmentation de l'esprit de réglementation	6 0.75
5071 . 11	Satellisation des intérêts locaux	8 0.73
3077 . 11	Grande perte de réservoir des idées pour des réalisations régionales	7 0.64
5029 . 08	Risque de cloisonnement, perte de dialogue entre les communes	6 0.55
4129 . 10	Perte de la dynamique et des idées venant des petites communes	6 0.46
5125 . 11	Centralisation excessive	4 0.40
5093 . 09	Superstructures plus difficiles à gérer	3 0.38
5033 . 20	Nivellement général	3 0.33
3077 . 20	Plus de lourdeur et plus de lenteur dans la prise de décision	1 0.09
	– Prestations	
5071 . 07	Plus de distance du citoyen face aux autorités communales	10 0.91
3077 . 10	Anonymisation des rapports	10 0.91
5021 . 02	Diminution de proximité et de contacts	9 0.90
5021 . 12	Perte de mobilité / rapidité d'action	9 0.90
4068 . 04	Perte de proximité (qualité des services)	8 0.89
4088 . 08	Éloignement des autorités	10 0.77
3077 . 09	Augmentation de l'éloignement des infrastructures principales	8 0.73
4129 . 05	Éloignement des décisions politiques au sens humain et géographique	9 0.69
5033 . 06	Lourdeur de la machine administrative	6 0.67
5033 . 03	Éloignement des citoyens du monde politique et administratif	6 0.67
5146 . 01	Suppression des administrations de proximité (par rapport au citoyen)	7 0.64
5029 . 20	Éloignement géographique des administrations vis-à-vis des usagers	7 0.64
5093 . 04	Autorité plus éloignée des citoyens	5 0.63

5093 . 10	Péjoration du contact avec l'administration	5	0.63
5021 . 09	Éloignement des services	6	0.60
5125 . 02	Suppression de l'administration de proximité	6	0.60
3059 . 07	Démarches administratives et financières moins commodes pour les citoyens	6	0.60
4068 . 11	Problème de distance en zone rurale	5	0.56
3017 . 03	Diminution des services de proximité	6	0.55
5093 . 08	Difficulté pour les non mobiles de se déplacer	4	0.50
5029 . 10	Plus grande lenteur des prestations	5	0.45
5071 . 06	Risque de disparition des sociétés locales (disparition des subsides)	5	0.45
4129 . 11	Perte de concurrence entre communes	5	0.38
5093 . 07	Qualité des services non garantie	3	0.38
3077 . 16	Mesures contraignantes plus douloureuses pour le citoyen	4	0.36
5029 . 21	Contrôle plus flou des abus sociaux	4	0.36
4068 . 08	Perte de l'attractivité (taux fiscaux ...)	3	0.33
5029 . 19	Disparition des sociétés locales	1	0.09
	– Régions, aménagement du territoire		
5033 . 02	Défavorisation des zones rurales	7	0.78
4129 . 06	Marginalisation des régions périphériques	8	0.62
4068 . 13	Désertification des zones rurales	5	0.56
5093 . 06	Risque de communes typiquement « ville »	4	0.50
5071 . 08	Modification du paysage par remaniement du plan de zone	5	0.45
5029 . 17	Collaborations régionales plus difficiles	5	0.45
5146 . 06	Devrait porter sur les centres urbains au moins autant que les petites communes	4	0.36
5033 . 17	Augmentation de l'agressivité entre communes	1	0.11
	– Techniques		
5021 . 05	Danger à imposer la réduction	9	0.90
4088 . 11	Critères de regroupement ? Manipulation ?	11	0.85
5146 . 09	Risque de passer de l'incitation à la contrainte	9	0.82
5033 . 01	Obstacles juridiques concernant l'autonomie communale (v. Constitution fédérale)	7	0.78
3028 . 10	Difficulté de définir des critères de regroupement	10	0.77
3028 . 09	Risque de refus de la nouvelle Constitution	10	0.77
5029 . 12	Risque de découpages arbitraires	8	0.73
4068 . 14	Mise en péril des travaux de la Constituante	6	0.67
5029 . 04	Projet politiquement irréaliste	7	0.64
5029 . 22	Difficultés à cerner la taille d'une commune idéale (risque d'un modèle unique)	7	0.64
3059 . 06	Suppression du Conseil général	6	0.60
5029 . 07	Réduction drastique est excessive	6	0.55
4068 . 15	Difficultés du découpage	4	0.44
3028 . 08	Regroupement contre-nature	5	0.38
5146 . 04	Méthode qui utilise une contrainte	4	0.36
5125 . 07	Difficultés techniques + financières (fusion communes riches et pauvres bien / mal équipées)	3	0.30
4088 . 12	Droit d'origine et droit de bourgeoisie ?	2	0.15
3077 . 21	Ne résout pas le problème des villes	1	0.09

1.3. Idées novatrices

– Canton

5093 . 08	Améliorer la collaboration transcantonale pour rationaliser
5125 . 03	Conditions cadre pour des fusions de cantons
4068 . 07	Constitution d'un État souverain (Pays de Vaud)

- 4068 . 06 Coopération transfrontalière
- 5146 . 05 Création de grandes régions (Mittelland)
- 5146 . 09 Création d'un demi-canton dans le Nord
- 3077 . 02 Créer des macro cantons
- 5093 . 07 Décentraliser
- 4068 . 10 Échanges de territoire (Broye, Céligny...)
- 3028 . 12 Faciliter les activités et réalisations intercantionales
- 3028 . 14 Faciliter les activités et réalisations internationales
- 3017 . 03 Le canton devient une commune
- 3077 . 07 Modèle démocratique (élu) des structures interrégionales et intercantionales
- 5125 . 04 Négocier les enclaves
- 3017 . 05 Ouverture aux cantons limitrophes
- 3028 . 15 Permettre les regroupements / fusions entre cantons et régions
- 4129 . 02 Remettre en question les limites cantonales
- 4088 . 05 Repenser la définition même du canton (intercantonalisation)
- 5146 . 07 Résolution du problème des enclaves
- 4068 . 11 Simplification et regroupement des services de l'État décentralisés
- 3077 . 06 Structures démocratiques transfrontalières
- 3077 . 17 Suppression de l'échelon « canton »
- 3077 . 18 Travailler à la disparition de l'échelon « Confédération »
- 4068 . 04 Union des cantons romands
- **Districts**
- 5125 . 01 19 communes = 19 districts
- 3028 . 04 Augmentation des compétences des préfets (voir Fribourg)
- 5029 . 09 Coordinations communales et décentralisations cantonales au même niveau - Nouveaux districts
- 4068 . 01 Diminution du nombre de district
- 3017 . 01 Diminution du nombre de districts
- 3077 . 13 District = cercle électoral
- 3059 . 02 Districts redimensionnés (max. 10)
- 5033 . 02 Donner un certain pouvoir aux districts
- 4129 . 13 Élection des préfets par le peuple
- 5033 . 08 Élection des préfets par le peuple
- 5029 . 02 Élection des préfets par le peuple
- 3017 . 06 On remplace le district par les régions
- 3077 . 15 Préfectures = exécutifs élus, mais « points d'impôts » pour les villages
- 5029 . 07 Redécoupage du canton en 8-12 districts
- 5125 . 14 Redéfinir le rôle du préfet et le nombre
- 5033 . 01 Refonte du découpage (districts) administratif
- 5029 . 05 Renforcer les communes et éviter l'échelon du district
- 5021 . 01 Réorganiser les districts en régions pour faire apparaître de nouvelles dynamiques régionales
- 5029 . 01 Revaloriser les districts en leur donnant des structures administratives et un budget
- 5029 . 03 Revaloriser les grandes communes en supprimant les districts
- 5125 . 02 Revoir le nombre de districts
- 3028 . 03 Suppression des districts
- 5093 . 01 Suppression des échelons intermédiaires : district, préfecture, cercles, ...
- 5071 . 02 Suppression des préfectures
- 5029 . 04 Transformer les districts en régions administratives (par redécoupage)
- **Découpages administratifs**
- 5033 . 03 Adéquation entre les diverses divisions territoriales du canton. Critère de choix: tenir compte de la vie quotidienne des citoyens

- 4088 . 04 Associer ceux qui n'ont pas le droit de vote au processus d'organisation territoriale
- 4088 . 06 Création d'entités logiques (votes, justice, administration, services sociaux) qui regroupe les découpages actuels
- 3059 . 04 Création de régions avec découpage cohérent du territoire
- 4088 . 03 Création de trois entités politiques : canton - région - village (commune)
- 3077 . 01 Découpage décidé démocratiquement
- 5021 . 06 Définir une cohérence entre les hiérarchies traditionnelles et les mises en réseau
- 3077 . 14 Géométrie variable de la régionalisation
- 5071 . 04 Harmonisation des découpages cantonaux (arrondissements, districts, paroisses, carte sanitaire, etc.)
- 3077 . 16 Homogénéité des compétences des unités administratives
- 4068 . 08 Institutions modulables (organisation territoriale)
- 5146 . 02 Meilleure coïncidence des espaces du vécu et des territoires institutionnels
- 5146 . 03 Meilleure prise en compte des possibilités de déplacement pour l'organisation du territoire
- 5029 . 06 Mesurer la superposabilité des découpages administratifs et judiciaires
- 3059 . 06 Ne pas mettre de découpage géographique / chiffres dans la Constitution
- 4129 . 04 Pas plus de deux étages électifs
- 5021 . 03 Redéfinir les tâches et relations à différents niveaux
- 3059 . 09 Regroupement du foisonnement des associations intercommunales en un découpage cohérent du territoire
- 5021 . 02 Simplification des lois sur l'aménagement du territoire
- 3059 . 03 Simplification des subdivisions territoriales
- 5125 . 13 Simplifier les entités territoriales (cercles, arrondissements, etc.)
- 3017 . 04 Superposition des découpages administratifs
- 3077 . 05 Unités administratives selon la géographie et l'histoire
- **Environnement, transports**
- 5021 . 11 Avoir des transports en commun efficaces sur l'ensemble du territoire
- 4068 . 02 Création des CFV (Chemins de Fer vaudois)
- 5029 . 08 Création de zones vertes de grandes étendues
- 5021 . 10 Introduire la notion de développement durable dans toute modification politique ou structurelle
- 3028 . 08 Introduire la notion de zones protégées (ex. Lavaux, Venoge)
- 3028 . 13 Plan directeur cantonal inclut mieux les transports publics
- 5146 . 08 Formation des autorités
- 4088 . 08 Guichet unique
- 3077 . 10 Statut unifié de la fonction publique canton + communes
- **Quartiers, fractions de commune**
- 3028 . 06 Autonomie des lieux de vie (par exemple Conseil de quartier)
- 5146 . 01 Cadre institutionnel pour les débats de proximité (conseils de village et de quartier)
- 3077 . 12 Conseils de village et de quartier
- 3059 . 10 Création de conseils de quartier ouverts à tous
- 4088 . 12 Créer des assemblées (conseil général) de quartier dans les villes avec compétences, ouvertes à toute la population (y compris les étrangers)
- 5146 . 06 Définition des champs de compétence respectifs pour les assemblées locales et pour l'autorité communale
- 3017 . 10 Fractions de commune ou de quartier (ex: Vallée de Joux)
- 5125 . 06 Fusion de communes en maintenant une gestion villageoise (ex: La Vallée)
- 5021 . 09 Maintenir et / ou créer des responsabilités politiques à des entités de petite taille (communes, fractions de communes, quartiers)

- 4129 . 03 Redistribution de compétences à des fractions de communes (villages - quartier)
 - **Associations de communes**
 - 5029 . 11 Associations de communes sans géométrie variable (toujours le même groupe)
 - 5093 . 03 Création des associations intercommunales
 - 3017 . 13 Démocratisation des organes intercommunaux
 - 5093 . 02 Favoriser les associations intercommunales
 - 3017 . 14 Interdiction de recourt à la SA pour résoudre les problèmes intercommunaux
 - 5029 . 10 Promouvoir les associations de communes et les redéfinir
 - **Fiscalité**
 - 5093 . 06 Éviter une trop grande disparité fiscale
 - 5093 . 05 Révision de la fiscalité en fonction de l'organisation territoriale
 - 3077 . 09 Taux unique d'impôt
 - **Méthode (fusions de communes)**
 - 4088 . 13 Aider à la fusion, financièrement
 - 5029 . 14 Associer administrativement une commune urbaine / commune rurale (sans nécessaire proximité géographique)
 - 4129 . 14 Assurer une représentation géographique équitable dans les autorités communales
 - 4129 . 01 Communes : Taille minimum, homogénéité de la taille (population)
 - 5125 . 10 Consultation préalable des citoyens sur les fusions de communes
 - 4088 . 01 Consulter et informer la population
 - 5071 . 03 Création de budgets et de démarches participatives
 - 5125 . 05 Créer des conditions cadres pour permettre des fusions de communes sans les imposer
 - 3077 . 04 Diminution du nombre de commune après votation populaire
 - 3028 . 01 Diminution du nombre de communes : rendre possible mais ne pas imposer
 - 3028 . 02 Diminution du nombre de communes : Trouver des incitations crédibles
 - 4129 . 09 Encourager et non contraindre
 - 5021 . 08 Favoriser la fusion des communes par aide financière p. ex.
 - 5021 . 07 Favoriser les collaborations intercommunales et cantonales
 - 3059 . 08 Fusions de communes librement consenties avec encouragement de l'État par la création d'un fond
 - 4129 . 11 Imposer des tâches aux communes qui les obligent à fusionner
 - 5029 . 15 Inciter les communes à fusionner plutôt que les contraindre
 - 4129 . 07 Instaurer un arbitrage du Conseil d'État en matière de découpage des communes (limiter les coûts de transaction)
 - 4088 . 11 Inventer un nouveau vocabulaire pour qualifier les nouveaux concepts
 - 4129 . 08 Laisser les communes souveraines en matière de fusion (pas de diktat)
 - 4129 . 06 Ne pas diviser les zones construites en plusieurs communes
 - 4088 . 14 Partir des regroupements existants
 - 4129 . 10 Poser des objectifs chiffrés et des règles de fusion stimulantes et raisonnables
 - 4088 . 02 Processus qui permettent et incitent la fusion de communes, mais non contraignante
 - 4088 . 07 Réactualisation du concept de communauté
 - 5029 . 13 Regrouper les communes en fonction des déplacements des habitants
 - 3017 . 08 Seuil minimal de 5'000 habitants pour créer une commune
 - 5033 . 04 Simplification de la fusion des communes
 - 3028 . 11 Une commune doit avoir 3'000 habitants au moins
 - 4088 . 09 Voir le regroupement de communes dans d'autres cantons
 - **Communes**
 - 3017 . 11 Coexistence de communes de nature différente (ex: Thurgovie)

- 3059 . 11 Création d'un organe de surveillance des communes (cf. Loèche-les-Bains)
- 4129 . 05 Différencier les compétences communales selon la taille des communes
- 4068 . 05 Disparition des communes
- 5125 . 08 Droit d'initiative communale, notamment pour les fusions
- 4088 . 10 Fusions et regroupements ne sont pas les seuls moyens de coopérer
- 3028 . 10 Permettre la modification de l'appartenance cantonale et linguistique des communes
- 3028 . 09 Permettre la modification des limites de communes
- 4129 . 15 Rediscuter les frontières comme dans les sens des fractionnements
- 3017 . 09 Réduction drastique du nombre de communes
- 4068 . 09 Renforcement du concept d'agglomération
- 5029 . 12 Revaloriser la commune par rapport au canton (en terme de pouvoir)
- 4129 . 12 Solidarité entre communes imposée par péréquation
- 3017 . 02 Suppression des communes de plus de 10'000 habitants
- **Principes constitutionnels**
- 3077 . 19 Ancrage constitutionnel de la territorialité de la langue
- 3077 . 20 Ancrage du principe de subsidiarité ou de décentralisation
- 5146 . 04 Inscription dans la Constitution des domaines réels d'autonomie communale
- 5033 . 05 Langue officielle vaudoise : le français
- **Régions**
- 5125 . 15 Collaboration entre régions cantonales et frontalières
- 3059 . 05 Création de 4 à 6 régions
- 3017 . 07 Création de bassins de population
- 5033 . 07 Création de mini-régions
- 4068 . 03 Création de parlements régionaux
- 5125 . 09 Création de pôles culturels régionaux
- 5093 . 04 Création des régions
- 5071 . 01 Création d'un échelon régional avec exécutif et législatif
- 3059 . 01 Création d'un véritable pouvoir régional fort
- 5033 . 06 Décentralisation, création de centres régionaux
- 3077 . 11 Décision de régionaliser une activité prise à la double majorité des communes et des citoyens
- 5125 . 07 Décisions régionales - exécutions communales pour certaines tâches (EMS, eau, déchets)
- 5125 . 11 Définir le rôle du chef-lieu et des centres régionaux
- 5033 . 09 Donner une autonomie aux régions
- 3077 . 08 Nécessité de définir la région en fonction de points communs des habitants
- 3028 . 07 Plus de compétence décisionnelle des régions et communes
- 5071 . 05 Plus de logistique au niveau régional (transports, distribution d'eau, épuration, etc.)
- 5021 . 04 Que le canton délègue plus d'autonomie aux régions (dans le canton)
- 5021 . 05 Que les régions aient des compétences extra-cantonales
- 3077 . 03 Régionalisation avec pouvoir démocratique et financier
- 3028 . 16 Régionalisation du Canton
- 3059 . 07 Régions doivent avoir des autorités élues
- 5125 . 12 Réorganisation des régions
Agglomérations, villes
- 3017 . 12 Institutionnalisation des agglomérations
- 3028 . 05 Préciser le statut des villes / agglomérations

2. Les droits et devoirs fondamentaux : Développement des droits sociaux

2.1. Avantages

4088 . 01	Tous les avantages	5	0.38
	– Economiques		
3017 . 05	Soutien à l'économie	11	1.00
3017 . 07	Moins de coûts induits	11	1.00
5033 . 06	Soutien la consommation intérieure; maintien le pouvoir d'achat	8	0.89
4088 . 02	Maintenir le pouvoir d'achat de chacun	10	0.77
3077 . 12	Suppléer aux forces limitées du bénévolat	8	0.73
3028 . 23	Forme d'économie sur le long terme	9	0.69
5071 . 06	Création d'emplois	7	0.64
5071 . 04	Meilleure productivité	6	0.55
3077 . 14	Développement du service public	6	0.55
4088 . 09	Refuser les diktats du FMI, OMC en matière de droits sociaux	7	0.54
3077 . 16	Limitation de la dictature de l'économie	5	0.45
5021 . 03	Garantie de l'emploi	4	0.40
5071 . 07	Diminution des coûts sociaux	4	0.36
5029 . 11	Incitation à une nouvelle répartition du travail	3	0.27
5093 . 06	Augmentation des postes de travail	1	0.13
3077 . 19	Création d'emploi dans le monde judiciaire	1	0.09
5029 . 04	Équilibrer le budget de l'Etat	1	0.09
	– Culturels		
3028 . 21	Améliorer l'accès à la culture et aux loisirs	12	0.92
5029 . 03	Amélioration du potentiel artistique du canton	0	0.00
	– Juridiques, Etat		
5029 . 08	Distinction entre les droits et buts sociaux	11	1.00
3077 . 03	Plus de justice	11	1.00
4088 . 15	Construire l'avenir	13	1.00
3059 . 02	Renforcement de la protection de la dignité humaine	10	1.00
3059 . 03	Meilleur respect de la personnalité	10	1.00
4068 . 01	Adaptation des droits aux moeurs et défis de la vie moderne	9	1.00
3077 . 06	Meilleur respect de la dignité humaine	11	1.00
5029 . 07	Mettre par écrit des droits actuellement non écrits mais reconnus par le Tribunal fédéral = codification des droits	11	1.00
4088 . 10	Orienter les grands domaines de législation	12	0.92
5125 . 05	Renforcer les droits fédéraux en les adaptants aux particularités cantonales	9	0.90
4068 . 02	Anticipation aux modes de vie future	8	0.89
5029 . 15	Obliger à établir une liste des besoins sociaux de base	9	0.82
4088 . 14	Éviter de reculer	10	0.77
5093 . 03	Meilleure défense de la dignité humaine	6	0.75
5029 . 05	Les droits sociaux en tant que tels bénéficient de la protection contre les atteintes étatiques (voir art. 36 Constitution fédérale)	8	0.73
5029 . 01	Invocabilité des droits sociaux vis-à-vis des autorités (par opposition à de simples buts sociaux)	8	0.73
5146 . 02	Rend la Constitution plus claire dans le domaine des tâches de l'Etat	8	0.73
4088 . 07	Validation des droits par le biais de la justice	9	0.69
4088 . 05	Assurer la dignité	9	0.69
3077 . 13	Clarification des priorités en matière sociale	7	0.64
4088 . 03	Clarification - Conséquences (?)	8	0.62

4088 . 11	Redéfinir le chapitre « assurances »	8	0.62
3028 . 24	Plus de liberté individuelle	6	0.46
5029 . 21	Amélioration de la justice	5	0.45
5029 . 06	Applicabilité des droits sociaux entre particuliers	5	0.45
4129 . 05	« Justiciabilité » des droits	4	0.31
4129 . 03	Diminution de l'arbitraire + sécurité du droit	4	0.31
5093 . 05	Induire de nouvelles lois pour la mise en application	2	0.25
5033 . 05	Élargit la mission de l'Etat ; permet à celui qui a besoin d'aide de l'obtenir	2	0.22
4129 . 04	Contre-prestation exigée légitimée	2	0.15
	– "Pédagogiques", prise de conscience		
3028 . 19	Favoriser la réinsertion	13	1.00
5033 . 11	L'anonymat évite la dépendance et la honte	8	0.89
3077 . 20	Déculpabilisation des gens en difficulté	9	0.82
5033 . 09	Sécurise l'individu en son for intérieur quelle que soit sa situation	7	0.78
3028 . 20	Favoriser le choix. La liberté d'étude et de choix de vie	10	0.77
3028 . 22	Favoriser la réflexion sur la redistribution des richesses	10	0.77
3059 . 04	Ancrer la responsabilité sous forme de devoirs	7	0.70
3028 . 14	Donner plus d'autonomie à la personne	9	0.69
3028 . 10	Prise de conscience des inégalités	8	0.62
3028 . 15	Favoriser la tolérance	8	0.62
3017 . 04	Éveil de la conscience de citoyen	6	0.55
5071 . 03	Meilleur épanouissement des individus	6	0.55
5146 . 01	Désanonymise la personne	6	0.55
5125 . 08	Favorise la prise en compte des devoirs sociaux	5	0.50
4129 . 11	Approche plus humaine en contre partie des effets de la globalisation	6	0.46
4129 . 09	Réduire le risque de marginalisation : prévention	5	0.38
3028 . 18	Promouvoir l'identité et l'appartenance communautaire	4	0.31
4129 . 10	Reconnaître la valeur de chacun	4	0.31
3059 . 09	Développe le sens des responsabilités de tous les acteurs sociaux	3	0.30
3028 . 02	Plus d'implication des citoyens à la vie publique	3	0.23
4068 . 04	Plus de clarté, compréhension pour les citoyens	1	0.11
5029 . 12	Remotivation des citoyens	0	0.00
	– Education		
5029 . 02	Augmentation des chances d'accès à la formation	9	0.82
5021 . 05	Favoriser et financer l'accès à la formation pour tous	7	0.70
	– Intégration, cohésion		
3077 . 01	Assurer la cohésion sociale	11	1.00
3017 . 03	Meilleure intégration des membres de la société	11	1.00
3077 . 07	Moins de marginalisation	11	1.00
3077 . 04	Plus de solidarité	11	1.00
5033 . 01	Favorise la cohésion sociale	8	0.89
5033 . 03	Évite la précarisation	8	0.89
4068 . 06	Plus d'écoute entre les générations	8	0.89
5071 . 01	Meilleure soutien des faibles et des exclus	8	0.73
5146 . 03	Renforce l'attachement des citoyens à « l'Etat utile »	8	0.73
5021 . 09	Moins d'exclus	7	0.70
4088 . 04	Moins d'exclusions	9	0.69
3028 . 03	Harmonie, cohésion sociale	9	0.69
4088 . 08	Garantir la solidarité	9	0.69
5033 . 08	Combat les inéquités, rétabli les chances	6	0.67
4068 . 07	Plus de solidarité (renforcer le maillon le plus faible)	6	0.67
5125 . 02	Moins de pauvreté	6	0.60

5033 . 12	Évite la société à deux vitesses	5	0.56
5029 . 09	Meilleure intégration des couches sociales (étrangers p. ex.)	6	0.55
5029 . 10	Diminution des exclus	6	0.55
5021 . 01	Développement et approfondissement de la solidarité entre tous les habitants du canton	5	0.50
5093 . 07	Développement de la solidarité entre les habitants	4	0.50
5093 . 08	Éviter les discriminations	4	0.50
4088 . 13	Renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté	6	0.46
3028 . 08	Meilleure intégration des citoyens	6	0.46
4129 . 08	Freiner le développement de la société à 2 vitesses	4	0.31
	– Image du canton, compatibilité nationale et internationale		
4088 . 06	Rendre le canton compatible au plan national et international	12	0.92
4068 . 03	Affirmation d'une politique cantonale propre	6	0.67
5093 . 02	Être en adéquation avec la nouvelle Constitution fédérale	5	0.63
5146 . 04	Revalorisation de l'image sociale du canton	6	0.55
3077 . 15	Meilleure image du canton	6	0.55
5033 . 10	Marque de démocratie	4	0.44
5093 . 11	Améliorer l'image du canton face aux citoyens	3	0.38
5093 . 01	Être en phase avec la mode	2	0.25
4129 . 06	S'aligner sur engagement pris par la Confédération (ex. Avec CE Charte Sociale)	3	0.23
	– Inégalités		
3059 . 06	Correction des inégalités profondes	10	1.00
3077 . 02	Correctif aux situations d'inégalités	11	1.00
3028 . 11	Compense les effets pernicieux de la dérégulation	13	1.00
3028 . 01	Correctif aux inégalités	12	0.92
3028 . 05	Moins de précarité	12	0.92
3077 . 09	Moins de différences sociales	10	0.91
4068 . 08	Éviter les discriminations	8	0.89
3059 . 05	Plus d'égalité entre citoyens	8	0.80
5093 . 04	Réduction des inégalités sociales	5	0.63
5125 . 04	Réduire les inégalités	5	0.50
3077 . 17	Meilleure répartition des tâches hommes-femmes	5	0.45
4129 . 01	Meilleure égalité entre humains	5	0.38
5093 . 09	Répartition des richesses plus équitable tant financière, culturelles, de formation	3	0.38
5125 . 01	Plus d'égalité entre les citoyens	3	0.30
	– Logement		
5021 . 08	Faciliter l'accès à la propriété	9	0.90
5021 . 04	Logement garanti	5	0.50
3028 . 17	Meilleure reconnaissance des personnes dépendantes	13	1.00
3077 . 05	Mieux tenir compte des plus vulnérables	11	1.00
3059 . 08	Protège les personnes les plus vulnérables	10	1.00
3017 . 02	Meilleure prise en compte du handicap	11	1.00
3028 . 13	Amélioration de la situation des minorités	12	0.92
3028 . 09	Meilleure intégration des étrangers	12	0.92
5125 . 06	Meilleure prise en compte des minorités	9	0.90
4068 . 05	Soutiens à des minorités	8	0.89
3028 . 12	Amélioration de la situation de la femme	9	0.69
	– Famille		
5021 . 10	Meilleure protection des familles	8	0.80

4088 . 12	Contrebalancer les inégalités prévues par la législation fédérale (assurance maternité)	10 0.77
3028 . 16	Meilleure reconnaissance de la famille	10 0.77
5033 . 02	Favorise la survie de l'espèce	5 0.56
5125 . 09	Permet de donner un statut juridique à certaines formes de vie commune (concubins, homosexuel(le)s)	5 0.50
5125 . 03	Plus d'égalité des enfants face à la formation	5 0.50
5021 . 06	Développer les structures de garde pour la petite enfance	5 0.50
3077 . 18	Encouragement à avoir des enfants	5 0.45
5029 . 14	Allègement de la situation des familles monoparentales	4 0.36
	– Politiques	
5071 . 08	Remise en question de l'idéologie néo-libérale	7 0.64
5029 . 17	Éviter le démantèlement des acquis sociaux	5 0.45
4129 . 02	Facilitation de certaines politiques électoralistes	2 0.15
	– Qualité de la vie	
3059 . 01	Amélioration de la qualité de vie des citoyens + conditions de vie	10 1.00
3017 . 01	Minimum de prestation garanti	11 1.00
3017 . 06	Qualité de vie du canton	9 0.82
3077 . 11	Amélioration du niveau de vie général	8 0.73
5071 . 05	Garantie d'une meilleure qualité de vie	7 0.64
5029 . 16	Augmenter le niveau de vie moyen de la population	4 0.36
	– Paix sociale	
3077 . 08	Éviter les conflits sociaux	10 0.91
5033 . 07	Renforce la paix sociale	8 0.89
5029 . 13	Réduction des tensions sociales	8 0.73
3059 . 07	Garantie pour une paix sociale renforcée	7 0.70
3028 . 06	Paix du travail	9 0.69
5071 . 02	Garantie de la paix sociale	7 0.64
5021 . 07	Paix sociale et cohésion	6 0.60
4129 . 07	Droit de grève : dédramatiser le conflit	6 0.46
5029 . 18	Maintien de la paix sociale	4 0.36
3028 . 07	Moins de manifestation de mécontentement	1 0.08
	– Santé	
5021 . 02	Droits aux soins médicaux	7 0.70
5029 . 20	Amélioration de la santé publique en général	4 0.36
	– Sécurité	
5033 . 04	Diminue l'insécurité générale	8 0.89
3028 . 04	Meilleure sécurité (moins de délinquance)	11 0.85
3077 . 10	Plus de sécurité publique	9 0.82
5029 . 19	Réduction des coûts liés à la marginalisation et à la délinquance	9 0.82
5093 . 10	Prévention de la violence (société à deux vitesses)	5 0.63
5125 . 07	Moins de marginalisation et de délinquance -> moins de travail pour justice et police	6 0.60

2.2. Inconvénients

	– Mobilité, attractivité	
5029 . 07	Attractivité accrue du canton pour les ayants-droits d'autres cantons	7 0.64
5093 . 09	Augmentation du tourisme social entre les cantons et (ou) prestataires	5 0.63
4088 . 08	Perte de l'attractivité économique du canton de Vaud	8 0.62
3017 . 01	Attractivité pour une personne en difficulté	6 0.55

3017 . 02	Carte de visite du canton	5	0.45
3059 . 07	Expatriation des classes aisées	4	0.40
4068 . 07	Risque d'immigration sociale	3	0.33
3077 . 11	Attractivité non souhaitable	3	0.27
5071 . 06	Diminution de l'attractivité économique vaudoise	3	0.27
	– Abus		
5029 . 05	Augmentation des abus	9	0.82
5093 . 03	Risque d'abus	6	0.75
3077 . 05	Risque d'abus	8	0.73
3059 . 11	Incitation à abuser	7	0.70
3059 . 13	Incitation à profiter	7	0.70
5021 . 05	Risque d'abus	7	0.70
5125 . 04	Risques d'abus	7	0.70
5071 . 04	Risque d'abus	7	0.64
3028 . 06	Incitation aux abus	7	0.54
3059 . 09	Matelas de paresse	5	0.50
4129 . 06	Augmentation des abus	6	0.46
3028 . 17	Incitation à la paresse	2	0.15
	– Conflits sociaux		
5093 . 02	Durcissement des positions antagonistes (crispation gauche/droite)	6	0.75
5021 . 03	Antagonisme entre payeurs et bénéficiaires	7	0.70
5029 . 08	Incitation à la haine politique(s) (aux clivages)	3	0.27
	– Juridiques		
3059 . 05	Confusion entre droits sociaux et buts sociaux	9	0.90
3017 . 06	Dérapage déclamatoire qui affaiblit les textes	9	0.82
4129 . 08	Trop de rigidité par l'ancrage constitutionnel	10	0.77
3059 . 10	Foisonnement de droits	7	0.70
3059 . 12	Risque de multiplication des procédures	7	0.70
3077 . 07	Surconsommation juridique	7	0.64
4129 . 11	Interprétation difficile des droits prévus par les divers niveaux constitutionnels	8	0.62
3028 . 18	Risque d'application inéquitable	6	0.46
5125 . 05	Redondance avec la Constitution fédérale	3	0.30
5146 . 03	Risque de redondance avec la constitution fédérale	3	0.27
3028 . 19	Création de nouvelles injustices	3	0.23
3059 . 03	Impossibilité d'assigner l'Etat en justice pour non exécution des droits	2	0.20
	– Devoirs sociaux		
4129 . 09	Nécessité d'une augmentation des devoirs	10	0.77
5093 . 10	Oubli qu'aux droits correspondent des devoirs	6	0.75
5021 . 02	Oubli des devoirs	7	0.70
4068 . 06	On ne parle pas des devoirs	5	0.56
	– Economiques		
5071 . 03	Augmentation de la charge financière	10	0.91
4068 . 01	Coûts	8	0.89
5033 . 03	Accroît les charges fiscales	8	0.89
5029 . 04	Augmentation des coûts	9	0.82
5021 . 04	Augmentation de la facture sociale	8	0.80
5125 . 01	Coûts élevés	8	0.80
3059 . 06	Démotivation de la classe moyenne sur le plan des coûts	8	0.80
5033 . 02	Accroît les charges des entreprises	7	0.78
3028 . 08	Augmentation des charges pour les pouvoirs publics	10	0.77

5093 . 06	Affaiblissement de la classe moyenne	6	0.75
3059 . 04	Accroissement des coûts	7	0.70
4088 . 05	Difficulté de faire payer « les riches »	9	0.69
5033 . 04	Risque de ne pas pouvoir honorer (financièrement) un droit inscrit	6	0.67
5033 . 09	Accroît les charges de l'Etat	6	0.67
5093 . 04	Augmentation des coûts	5	0.63
4088 . 09	Difficulté d'imposer une harmonisation fiscale intercantonale	8	0.62
4129 . 10	Augmentation des prélèvements sur salaire donc baisse du pouvoir d'achat	8	0.62
4129 . 12	Frein à l'emploi et augmentation du chômage (interdiction à licencier cf. Espagne) par protection exagérée du travailleur	8	0.62
4088 . 03	Augmentation des taxes et des coûts	7	0.54
4088 . 04	Augmentation des charges administratives	7	0.54
4088 . 06	Difficulté du financement	7	0.54
4129 . 03	Coût non assumable pour collectivité	7	0.54
3028 . 09	Augmentation des impôts	6	0.46
3077 . 10	Contraintes économiques insupportables	5	0.45
5029 . 06	Diminution du niveau de vie moyen (augmentation des impôts)	5	0.45
3028 . 10	Incitation à la surconsommation des services médicaux et sociaux	4	0.31
3017 . 07	Coûts supplémentaires	3	0.27
3077 . 14	Moins de profits privés	0	0.00
5021 . 09	Moins de chômeurs	0	0.00
	– Conséquences pour l'Etat		
5071 . 05	Augmentation de la masse normative et du juridisme	11	1.00
3077 . 02	Augmentation de l'appareil administratif	10	0.91
3028 . 15	Plus d'administration	10	0.77
5093 . 11	Inflation du nombre de fonctionnaires	6	0.75
5093 . 12	Augmentation de la réglementation	6	0.75
5029 . 03	Augmentation de l'appareil étatique	8	0.73
4129 . 05	Augmentation du pouvoir administratif	9	0.69
5021 . 08	Plus de fonctionnaires	6	0.60
5071 . 02	Création d'un Etat providence	6	0.55
4068 . 04	Individu -> collectivité (bénévolat -> Etat)	3	0.33
5093 . 13	Augmentation du risque de corruption	2	0.25
3028 . 07	Impuissance face à l'Etat tentaculaire	3	0.23
4068 . 05	Lourdeurs administratives	1	0.11
5033 . 05	Donne trop de pouvoir à l'Etat	1	0.11
	– Institutionnalisation		
3017 . 08	Institutionnalisation d'une frange de la population	9	0.82
3028 . 03	Risque de dépendance (assistance)	9	0.69
3028 . 16	Institutionnalisation de la société à 2 vitesses	5	0.38
5029 . 01	Cristallisation du progrès social	3	0.27
	– Illusions		
3077 . 01	Purement déclamatoire si l'Etat n'a pas les moyens	10	0.91
3077 . 04	Risque d'illusion sur résultat	9	0.82
5146 . 01	Fait naître des illusions par rapport aux droits fondamentaux	9	0.82
5093 . 07	Caractère irréaliste du développement de certains droits sociaux	6	0.75
4129 . 02	Promesse non concrétisable (leurre)	9	0.69
5146 . 02	Droits sans sanctions juridiques possibles	7	0.64
3059 . 01	Inutile : la Constitution fédérale prime les Constitutions cantonales (droits fondamentaux déjà listés)	5	0.50
5125 . 03	Droits non justiciables (difficile à revendiquer juridiquement)	4	0.40
3028 . 11	Illusion du confort apporté par l'Etat	5	0.38

5093 . 14	Inutilité des droits sociaux contenus dans la Constitution fédérale	3	0.38
4068 . 02	Espoirs déçus (miroir aux allouettes)	3	0.33
3077 . 12	« Poudre aux yeux »	2	0.18
	– Responsabilité individuelle		
4129 . 01	Déresponsabiliser l'individu	12	0.92
5093 . 01	Déresponsabilisation de l'individu	7	0.88
3017 . 04	Diminution de responsabilité individuelle	9	0.82
3077 . 03	Risque de déresponsabilisation du citoyen	9	0.82
5021 . 01	Déresponsabilisation de la population	8	0.80
3077 . 06	Perte de l'esprit d'entreprise	8	0.73
5071 . 01	Déresponsabilisation et perte de dynamisme	8	0.73
5146 . 04	Déresponsabilisation de la personne	8	0.73
3059 . 08	Augmentation de la mentalité d'assisté au détriment de la responsabilisation individuelle	7	0.70
5125 . 02	Déresponsabilisation des personnes	7	0.70
3028 . 05	Déresponsabilisation	9	0.69
4129 . 07	Diminution de l'esprit entrepreneurial	9	0.69
4068 . 03	Déresponsabilisation individuelle	6	0.67
5033 . 01	Déresponsabilisation de l'individu et du groupe	6	0.67
5029 . 02	Déresponsabilisation des citoyens	7	0.64
3028 . 01	Démotivation de la personne	8	0.62
5033 . 07	Peut développer une mentalité d'assisté	5	0.56
4088 . 02	Déresponsabilisation de l'individu	7	0.54
3028 . 12	Moins de désir d'entreprendre	5	0.38
3028 . 13	Frein à la créativité	2	0.15
3028 . 14	Perte de l'image, de l'estime de soi	2	0.15
3017 . 03	Perte de responsabilité individuelle	0	0.00
	– Solidarité, bénévolat		
5021 . 07	L'économie abandonne ses responsabilités sociales	9	0.90
5033 . 08	Diminution de l'acte d'entraide personnelle	8	0.89
3028 . 04	Diminution de la solidarité librement consentie (bénévolat)	11	0.85
5021 . 06	Déstructuration des réseaux naturels de solidarité	8	0.80
5033 . 06	Rend anonyme la solidarité	7	0.78
3017 . 09	Démotivation du bénévolat et des dons	8	0.73
3077 . 08	Affaiblissement des organisations à buts non lucratifs	7	0.64
5029 . 09	Diminution du rôle de la famille	7	0.64
3077 . 09	L'Etat se substitue à la famille	6	0.55
3028 . 02	Démotivation de l'entourage	7	0.54
3017 . 05	Démotivation de la solidarité	3	0.27
3077 . 13	Baisse de la charité privée	2	0.18
	– Techniques		
5093 . 05	Difficulté d'établir un catalogue exhaustif	8	1.00
4129 . 04	Risque d'arrosage non ciblé	12	0.92
3059 . 02	Difficultés d'application pour l'Etat	9	0.90
5093 . 08	Difficulté de la définition des droits sociaux	6	0.75
4088 . 10	Difficulté de définir toutes les conséquences (ex. Droit au logement)	8	0.62
4088 . 11	Difficulté de l'information aux ayants-droits	5	0.38
5093 . 15	Défaut de hiérarchie entre les divers droits sociaux	3	0.38
4088 . 07	Difficulté d'application	4	0.31
	– Aucun		
4088 . 01	Aucun	5	0.38

2.3. Idées novatrices

– Droit des animaux

- 3028 . 22 Droit des animaux
- 4088 . 26 Droit des animaux
- 3059 . 21 Droits de la nature et des animaux

– Alimentation, agriculture

- 4088 . 24 Devoir d'informer sur la composition et la provenance des produits
- 4088 . 17 Droit à des semences reproductibles
- 4088 . 19 Droit à une alimentation correcte, suffisante
- 5029 . 09 Droit à une bonne information concernant les produits de consommation

– Culture

- 4129 . 14 Droit à la culture
- 5071 . 13 Droit à un accès plus égalitaire à la culture
- 5029 . 26 Droit à une culture accessible à tous
- 5093 . 03 Droit d'accessibilité à la culture
- 5029 . 24 Droit d'invoquer l'Etat en vue de se protéger contre les sectes
- 5021 . 04 Favoriser la compréhension entre les cultures
- 5021 . 06 Favoriser par la connaissance et les expériences le partage de valeurs communes
- 5146 . 09 Garantie de la liberté de l'art
- 3077 . 26 Respecter la territorialité des langues

– Devoirs

- 5033 . 05 Chaque citoyen s'engage à ne pas abuser des droits sociaux que l'Etat lui accorde
- 5125 . 03 Développer l'idée du bénévolat comme devoir
- 4088 . 16 Devoir d'assistance à autrui
- 5029 . 08 Devoir de payer des impôts
- 5125 . 10 Devoir de payer un impôt minimum
- 5093 . 16 Devoir de responsabilité sociale des entreprises
- 5029 . 17 Devoir de servir (cf. art. 6 Cst fédérale)
- 4088 . 10 Devoir de solidarité
- 4088 . 13 Devoir général des individus valides de pourvoir à leurs besoins primaires
- 5029 . 06 Établissement d'un service civil obligatoire filles et garçons dès 18 ans (pour ceux qui ne sont pas soumis au service militaire)
- 5146 . 03 Inscrire des devoirs fondamentaux
- 3017 . 01 Introduction de devoirs fondamentaux
- 4129 . 10 Introduire aussi une liste de devoirs
- 5093 . 02 Mettre en regard des droits sociaux des devoirs sociaux
- 3028 . 29 Obligation de consacrer deux jours par an à des tâches d'intérêt public

– Différence

- 4088 . 23 Devoir de respecter les différences
- 3028 . 25 Droit à la différence
- 4088 . 22 Droit à la diversité
- 5125 . 13 Inscrire un droit à la différence
- 3028 . 03 Augmenter l'aide aux plus démunis (au dépend des nantis)
- 3017 . 12 Droit à une vie décente
- 3028 . 27 Droit à une vie digne
- 5033 . 02 Reconnaissance d'un droit à la dignité sociale

– Enfants

- 5071 . 14 Déresponsabilisation des parents face à leurs enfants
- 5021 . 03 Développer les structures participatives pour la petite enfance et les personnes âgées
- 3028 . 13 Devoir de la société de protéger la jeunesse
- 5029 . 20 Devoir d'éducation des parents
- 4129 . 07 Droit à des infrastructures pour la petite enfance
- 5071 . 07 Droit à la prise en charge de la petite enfance accessible pour tous
- 5029 . 03 Droit à la protection des enfants
- 4129 . 13 Droit au capital-risque
- 3059 . 17 Droit de l'enfant (assistance, encadrement, formation) Protection
- 4129 . 12 Droit des entreprises à obtenir aide de l'Etat pour la création
- 4088 . 01 Droits des enfants
- 3077 . 13 Droits des enfants
- 5093 . 04 Droit des jeunes à être entendu
- 3059 . 10 Prise en compte de la petite enfance et création de crèche
- 3017 . 07 Protection des enfants
- 3077 . 19 Réseau de crèches-garderies (droit à y accéder)

– **Environnement**

- 3028 . 08 Devoir de préserver l'environnement naturel et social
- 5033 . 10 Devoir de l'individu de protéger la nature et l'environnement
- 5029 . 10 Droit à un environnement humain
- 4088 . 03 Droit à un environnement sain (eau-air-terre)
- 3028 . 07 Droit de vivre dans un environnement non pollué
- 5033 . 12 Devoirs des groupes (entreprises, associations, collectivités) de respecter la nature et l'environnement
- 5029 . 15 Droit à la protection du patrimoine

– **Etat**

- 3028 . 18 Création d'une commission éthique et libertés
- 3028 . 31 Création d'une instance cantonale d'éthique et de prospective (Conseil du futur)
- 4088 . 27 Devoir de répondre aux sollicitations des services de l'Etat
- 4088 . 20 Droit à un accès facile aux administrations
- 4129 . 17 Droit à un accès facilité aux prestations de l'Etat
- 5021 . 05 Droit pour tous à être écouté par l'administration
- 4129 . 01 Exigence de qualité du système étatique de protection sociale
- 5021 . 07 Favoriser les synergies entre l'action des associations et de l'Etat
- 4068 . 02 Fonds de solidarité cantonal pour pallier aux lacunes légales
- 5071 . 05 Possibilité garantie par l'Etat d'accéder aux droits sociaux

– **Constitution fédérale**

- 3017 . 02 Application effective de la constitution fédérale
- 5146 . 02 Compléter la liste des droits fondamentaux de la Constitution fédérale par des droits typiques au canton de Vaud
- 3077 . 05 Étendre, modifier les droits de la Constitution fédérale
- 5093 . 01 Ne pas traiter les droits sociaux (déjà dans la Constitution fédérale)
- 5093 . 06 Référence explicite aux droits fondamentaux figurant dans la Constitution fédérale

– **Famille**

- 3077 . 14 Assurance maternité cantonale (ou intercantonale)
- 3077 . 24 Clarification des droits et devoirs à l'égard de ses proches
- 5125 . 15 Devoir d'assistance à ses parents et à ses enfants
- 5071 . 16 Devoir d'assistance financière des enfants envers leurs parents

- 4088 . 12 Devoir de subvenir à l'entretien et à l'éducation de ses enfants
- 3028 . 21 Devoir d'assister ses proches
- 5093 . 10 Droit à un soutien éducatif pour tous les types de famille (allocations etc.)
- 4088 . 28 Droit à une assurance-parentale
- 4129 . 11 Droit au regroupement familial
- 5029 . 25 Droit de choisir d'autres formes de vie en commun que le mariage
- 4068 . 04 Équité des droits de succession
- 5021 . 01 Extension de la notion de famille
- 3059 . 07 Meilleure prise en compte des familles
- 5146 . 08 PACS à la vaudoise : ;égalité juridique des couples
- 3059 . 08 Prise en compte et garantie des besoins de la famille en priorité puis des unions libres et homosexuelles
- 3017 . 08 Protection de la famille
- 4068 . 10 Protection des familles (au sens large)
- 4068 . 05 Reconnaissance d'autres modes de vie en commun que le mariage -> égalité de traitement
- 5125 . 02 Reconnaissance juridique de certaines formes de vie en commun (union libre, homosexuel(le)s)
- 3077 . 11 Redéfinir la famille
- 5146 . 07 Responsabilisation de la famille (sanctions et encouragements) en cas de comportement pénal des mineurs
- 4129 . 08 Revoir le cas de l'assurance maternité
- 5125 . 07 Soutien à la famille (allocations enfants et frais de garde, fiscalité)
- 3059 . 18 Soutien sur le plan cantonal de l'assurance maternité
- 5125 . 05 Une assurance maternité vaudoise
- **Hommes-femmes**
- 5093 . 11 Droit à un traitement équitable du conjoint qui collabore à l'entreprise de l'autre (agriculteur, médecin, entrepreneur ...)
- 5033 . 09 Égalité hommes et femmes (salaire, formation, fonction)
- **Formation**
- 4129 . 16 Améliorer le système de bourse d'étude
- 3028 . 06 Augmenter la liberté de choix d'école et de formation (chèque scolaire)
- 5071 . 15 Devoir de formation
- 5125 . 09 Devoir de se former
- 3059 . 16 Devoir de s'instruire et d'acquérir une formation
- 4068 . 08 Droit à la formation
- 4088 . 18 Droit à la formation
- 5071 . 04 Droit à la formation
- 3077 . 17 Droit à la formation continue
- 5029 . 04 Droit à la formation scolaire gratuite
- 3077 . 27 Droit à un apprentissage efficace des langues étrangères
- 5093 . 09 Droit à une formation professionnelle
- 3028 . 30 Droit à une instruction religieuse
- 3017 . 10 Droit et devoir à la formation continue
- 3017 . 09 Droits à la formation conforme aux aptitudes de chacun
- 3028 . 04 Enseigner la notion de responsabilité à l'école
- 4129 . 03 Garantie particulière à la formation de base, continue et tertiaire
- 3059 . 04 Liberté de l'enseignement est garantie (choix de l'école)
- 5029 . 18 Liberté d'enseigner (éviter le monopole étatique)
- 4129 . 04 Liberté du choix d'enseignement (bon scolaire)
- 3028 . 09 Obligation de s'instruire selon ses capacités
- 5146 . 01 Pas de pénalisation financière pour une scolarisation hors canton
- 3059 . 05 Que l'enseignement respecte la liberté de conscience de l'élève

- 5125 . 17 Réintroduire la formation civique et civile
- 3077 . 18 Scolarité de 4 à 20 ans et droit à la formation
 - **Avenir**
 - 3028 . 23 Devoir de tenir compte des intérêts des générations futures
 - 5029 . 16 Introduire dans les préoccupations et les catalogues de droits tout ce qui a trait aux nouvelles technologies (patrimoine génétique, vivant, internet...)
 - 5033 . 11 Reconnaissance des droits des générations futures
 - 3059 . 20 Reconnaître les droits des générations à venir
 - **Information, transparence, protection des données**
 - 5071 . 09 Créer un droit à l'information
 - 5093 . 17 Devoir de transparence des autorités
 - 5093 . 13 Droit à chacun de consulter les données privées et publiques le concernant
 - 3059 . 02 Droit à consulter tous les documents officiels
 - 5071 . 08 Droit à la prévention (violence, racisme, santé, etc.)
 - 5029 . 19 Droit à la protection des données et du secret médical
 - 3077 . 30 Droit à la transparence de l'information
 - 5146 . 05 Droit à la transparence des affaires administratives
 - 5029 . 14 Droit à l'information
 - 5125 . 23 Droit à l'information et à la communication des données personnelles
 - 5093 . 12 Droit à l'information publique
 - 4068 . 01 Droit à l'information, transparence de l'Etat (cf. Berne)
 - 4088 . 02 Droit à l'information, transparence de l'Etat (cf. Berne)
 - 3077 . 29 Droit à une information de qualité
 - 3028 . 16 Droit d'accès aux dossiers de l'administration (sauf exceptions justifiées)
 - 3028 . 05 Droit général à l'information
 - 3028 . 26 Liberté de la presse, interdiction de la censure
 - 3028 . 17 Protection des données personnelles
 - **Juridiques**
 - 3059 . 12 Amélioration des droits de la défense (avocat lors de la première audience)
 - 5146 . 04 Droit à être traduit devant le juge compétent dans les 24 heures
 - 5029 . 05 Droit à l'aide aux victimes
 - 3077 . 21 Droit à l'exercice des droits individuels dans le respect du droit de l'autre
 - 5125 . 18 Droit à un renoncement volontaire de ses droits civiques
 - 3077 . 09 Droit à un service public de qualité et au respect des lois dans le service public
 - 3028 . 24 Droit à une assistance juridique (y compris petits litiges)
 - 5125 . 21 Droit automatique aux prestations dues (p. ex. : prestations complémentaires)
 - 3077 . 08 Droit de s'adresser à un médiateur ou à recourir face à toute décision administrative
 - 4088 . 21 Droit des associations d'agir en justice dans leurs domaines
 - 3077 . 20 Droit d'être représenté par des associations (en cas de recours par exemple)
 - 5093 . 14 Égalité de traitement entre les populations citadines et rurales
 - 5033 . 08 Soutien aux victimes d'infractions et d'agressions
 - **Logement, accès à la propriété**
 - 3028 . 10 Droit à un logement salubre
 - 3017 . 04 Droit au logement
 - 3028 . 15 Droit au logement
 - 3059 . 14 Droit au logement
 - 4088 . 09 Droit au logement
 - 5029 . 01 Droit au logement
 - 5071 . 03 Droit au logement
 - 3017 . 05 Droit au logis

- 3077 . 06 Droit de propriété
- 4068 . 06 Droit social au logis
- 5093 . 07 Favoriser l'accès à la propriété et son maintien
- 3077 . 16 Garantie d'un logement minimum
- 3017 . 13 Stimulation de la propriété à son logement
- **Soins médicaux**
- 4088 . 04 Devoir de préserver sa santé
- 3028 . 20 Droit aux soins
- 5071 . 02 Droit aux soins égaux pour tous
- 3017 . 06 Droit aux soins médicaux de base
- 4068 . 07 Droit aux soins médicaux de base
- 5029 . 13 Droit aux soins médicaux fondamentaux
- 3077 . 02 Équité de traitement en matière de soins médicaux
- **Mort**
- 3017 . 11 Droit à une mort décente
- 3077 . 23 Droit au choix de sa mort
- 5071 . 12 Droit au choix d'une mort décente
- 4088 . 07 Droit de choisir sa mort
- 3028 . 19 Droit de mourir dans la dignité
- 5093 . 05 Droit de mourir dans la dignité
- 4088 . 06 Droit de vivre et de mourir dans la dignité
- **Mobilité**
- 5093 . 15 Droit à la mobilité
- 5125 . 08 Gratuité des transports pour 0-25 et 60 et +
- **Personne**
- 5033 . 04 Droit à un authentique rôle social
- 5071 . 10 Droit au bonheur
- 5029 . 22 Droit au respect de la personne
- 5033 . 07 Droits et devoirs d'intégration (groupe face individu - individu face groupe)
- 5033 . 01 Reconnaissance des besoins relationnels
- **Politique**
- 5033 . 13 Développer le sens civique des citoyens
- 5029 . 07 Obligation de voter
- 3028 . 28 Obligation de voter
- 3059 . 19 Droit à l'indépendance nationale du Pays de Vaud
- 4088 . 25 Droit de connaître le financement des partis et des associations
- 3059 . 11 Droit de manifester
- 5071 . 17 Droit de vote obligatoire
- 5029 . 11 Droit d'obtenir une réponse à une pétition plus étendue que dans l'article 33 (Cst Fédérale)
- 3077 . 22 Droit minimum de représentation des minorités dans les structures politiques
- 5029 . 12 Liberté de manifestation plus étendue que dans l'art. 22 (Cst fédérale)
- 5125 . 24 Obligation de répondre aux pétitions (minimum de signatures)
- 5125 . 19 Obligation de voter
- **Revenu**
- 3028 . 02 Allocation de vie minimum garantie (sans contre-prestation)
- 3077 . 12 Allocution universelle
- 5033 . 03 Comprendre notamment un droit à une allocation de base
- 5125 . 14 Devoir de subvenir à ses besoins
- 4068 . 03 Droit à un minimum vital

- 5071 . 06 Droit à un revenu minimum de vie pour toute personne exclue du monde du travail
- 4088 . 14 Droit à un salaire minimum
- 4129 . 06 Droit au revenu social garanti (SMIG)
- 5029 . 02 Droit minimum vital
- 5093 . 08 Favoriser la constitution et le maintien de l'épargne (3ième pilier etc.)
- 5125 . 22 Fixer un seuil minimum vital
- 5125 . 16 Introduire les impôts négatifs
- 3017 . 03 Revenu minimum garanti
- 4088 . 15 Revenu minimum garanti (allocation universelle)
- 3077 . 10 Revenu social garanti
- 3077 . 03 SMIG
- **Techniques**
- 5146 . 06 Affirmation de la volonté cantonale de développer les libertés fondamentales et les droits sociaux dans un préambule à la Constitution cantonale
- 3077 . 01 Buts sociaux et non droits sociaux (encouragement, favoriser)
- 4068 . 13 Catalogue des devoirs fondamentaux
- 4068 . 12 Catalogue des droits fondamentaux
- 4088 . 11 Définir la limite entre droits, devoirs et buts sociaux
- 3059 . 03 Déterminer le contenu des droits par exemple par des lois d'application
- 5125 . 11 Développements de buts sociaux (environnement, culture)
- 5125 . 12 Développer les devoirs sociaux (tri des déchets, respect d'autrui etc.) engagement bénévole
- 4088 . 05 Distinction entre les droits et les buts sociaux
- 5033 . 06 Distinction entre les droits et les buts sociaux
- 3077 . 04 Établir un catalogue des droits, catalogue sommaire ou liste détaillée
- 5146 . 10 Fixer un critère quant à la reprise dans la Constitution vaudoise des libertés fondamentales qui figurent dans la Constitution fédérale
- 3028 . 01 Inscrire plutôt des droits justiciables (exigibles)
- 3059 . 13 Liberté générale qui s'étend à tous les domaines de la vie
- 4129 . 02 Pas trop de précision : garder une flexibilité
- 3059 . 09 Réalisation des buts sociaux par l'Etat et les communes selon les moyens financiers et complément de l'initiative et de la responsabilité privée
- 3077 . 25 Réduire drastiquement le nombre de droits et devoirs dans la Constitution
- 3059 . 01 Supprimer toutes les tracasseries administratives empêchant d'exercer les droits fondamentaux
- 3077 . 07 Tenir compte du contexte historique
- **Travail**
- 5146 . 11 Affirmation des droits de grève en cas d'échec des procédures de négociation
- 5125 . 04 Droit à une année sabbatique
- 3077 . 28 Droit au partage du travail
- 3028 . 12 Droit au travail
- 4129 . 09 Droit au travail
- 5029 . 21 Droit au travail
- 4068 . 09 Droit au travail et à l'activité
- 3028 . 11 Droit de grève
- 3077 . 15 Droit de grève
- 4068 . 11 Droit de grève
- 4088 . 08 Droit de grève
- 4129 . 05 Droit de grève
- 5029 . 23 Droit de grève et de lock out plus étendu que dans l'art. 28 cst fédérale
- 4129 . 15 Favoriser retraite anticipée et partage du travail
- 5125 . 01 Inscription du droit de grève dans la Constitution

- 5125 . 06 La reconnaissance du travail ménager (LPP)
- 5071 . 01 L'Etat doit offrir à tous les citoyens la possibilité de travailler
- 3059 . 15 Meilleure prise en considération du bénévolat (soutien de l'Etat)
- 3059 . 06 Reconnaissance des accords entre partenaires sociaux
- **Autres**
- 5071 . 11 Droit à une vie décente pour les personnes âgées
- 3028 . 14 Droit d'ingérence de chacun dans tout ce pourquoi il se sent concerné
- 5021 . 02 Favoriser l'engagement personnel, communautaire et associatif
- 5125 . 20 Ne pas récompenser les cigales et prêter les fourmis

3. Les autorités cantonales : idées novatrices

– Administration

- 3077 Devoir de transparence (administration)
- 3028 Hauts fonctionnaires engagés exclusivement par contrat de droit privé
- 5125 Limitation des mandats des chefs de service
- 5146 Modification du statut de la fonction publique
- 5029 Possibilité de révoquer les hauts fonctionnaires
- 3028 Suppression des hors classes dans la fonction publique

– Conseil d'Etat

- 4068 5 Conseillers d'Etat
- 3028 5 Conseillers d'Etat
- 3017 5 Conseillers d'Etat dont 1 président élu
- 3017 7 Conseillers d'Etat dont 1 président élu
- 3017 9 Conseillers d'Etat
- 5033 Candidats au Conseil d'Etat recommandés par le Grand Conseil
- 4088 Changer le nom du Conseil d'Etat en gouvernement avec ministres
- 3017 Chefs de cabinet mobiles
- 3077 Compétence des rapports extérieurs
- 4068 Conseil d'Etat : ; élu à la proportionnelle
- 4068 Conseil d'Etat : ; élu par le Grand Conseil
- 4068 Conseil d'Etat : élu sur un programme (alternance)
- 5125 Conseil d'Etat à 5 membres (collégialité)
- 3059 Conseil d'Etat à 5 membres dont un président également élu par le peuple
- 3059 Conseil d'Etat à 5 membres élus par le Grand Conseil
- 5029 Conseil d'Etat responsable devant le Grand Conseil
- 3077 Coprésidence avec + ministres
- 4088 Création de cabinet ministériel nommé et attaché aux différents membres du gouvernement
- 5093 Création de secrétaires d'Etat cantonaux
- 5033 Création d'un département de la présidence
- 5071 Création d'un département présidentiel lié à la législature
- 4068 Département présidentiel
- 4129 Département présidentiel au Conseil d'Etat nommé par le Conseil d'Etat
- 4129 Département présidentiel au Conseil d'Etat nommé par le Grand Conseil
- 4129 Département présidentiel au Conseil d'Etat nommé par le peuple
- 5093 Devoirs de représentation délégués aux chefs de service
- 5021 Diminuer le nombre de Conseillers d'Etat et les doter de secrétaires d'Etat
- 5029 Diminution du nombre de Conseillers d'Etat (création de cabinets ministériels)
- 3077 Dissociation Conseiller d'Etat / chef de département
- 5033 Élection de l'exécutif par le législatif pour le premier mandat ; pour les mandats suivants par le peuple
- 3017 Élection du Conseil d'Etat à la proportionnelle
- 5071 Élection du Conseil d'Etat par le Grand Conseil
- 3028 Élection du Conseil d'Etat par le Grand Conseil
- 5146 Élection du Conseil d'Etat par le Grand Conseil
- 5029 Élection du Conseil d'Etat par le Grand Conseil
- 5033 Élection du Conseil d'Etat par le peuple sur la base d'une liste proposée par le grand Conseil
- 5033 Élection du président du conseil d'Etat par le peuple
- 5146 Élection d'un syndic cantonal

- 3077 Élection par le Grand Conseil
- 5093 Élection par le peuple du président du Conseil d'Etat
- 5125 Élection par le peuple d'un président du Conseil d'Etat
- 5033 Élire l'exécutif par le législatif
- 5125 Être plus restrictif dans les pensions versées aux Conseillers d'Etat
- 5093 Exercice effectif du pouvoir par les membres du gouvernement personnellement et non via les conseillers personnels et/ou chefs de services
- 4088 Formation minimum des Conseillers d'Etat
- 4088 Instauration d'une présidence du Conseil d'Etat pour la durée de la législature
- 3028 Institution de « secrétaires d'Etat » élus par le Grand Conseil
- 5125 Institution de 5 secrétaires d'Etat
- 4129 Le Conseiller d'Etat devient ministre
- 4088 Les chefs de service font partie du cabinet, choisis par les ministres
- 3059 Maintien des 7 Conseillers d'Etat avec un renforcement du président élu par le peuple
- 3077 Nombre de membres
- 5125 Nomination de secrétaires d'Etat par le Grand Conseil
- 4088 Obligation pour l'exécutif de gouverner
- 5125 Possibilité de départements supra-cantonaux (p. ex. :instruction publique, santé)
- 4129 Premier ministre élu, nomme son gouvernement, négocie un programme. Cf. France (dépend de la confiance du parlement)
- 4068 Présidence forte (2 ans) au Conseil d'Etat
- 3028 Présidence permanente du Conseil d'Etat (pour la législature)
- 3077 Présidence permanente et renforcée
- 4068 Président-e élu par le peuple
- 3059 Programme de législature voté par le Grand Conseil et possibilité de provoquer des élections anticipées
- 4129 Ramener à 5 Conseiller d'Etat (alléger les tâches sur les communes)
- 5125 Redéfinition du rôle du président et renforcement (cf. syndic)
- 5093 Réduction du nombre de Conseillers d'Etat
- 5033 Réduction du nombre de Conseillers d'Etat
- 5033 Renforcement du rôle du président du Conseil d'Etat
- 5029 Renouveler périodiquement et partiellement le Conseil d'Etat
- 5093 Répartition des départements en fonction des compétences
- 3028 Salaire au mérite pour les Conseillers d'Etat
- 3077 Système présidentiel
- 5093 Tirage au sort des membres du Conseil d'Etat
- 5146 Tournus présidentiel de deux ans au Conseil d'Etat

– **Conseils consultatifs**

- 3059 Conseil des aînés (parlement)
- 3059 Conseil des jeunes (parlement)
- 3059 Conseil économique et social
- 4068 Conseils consultatifs (surveillance, conseils) participation des citoyens
- 5146 Contrôle démocratique de l'administration (contrôle de gestion par les citoyens)
- 3017 Cour des comptes
- 3077 Cour des comptes
- 3059 Création d'un « Conseil de l'avenir » (« sages » de tous les milieux) interpellant sur les effets à moyen et long terme (voix consultative)
- 5029 Création d'un conseil consultatif pour les jeunes et les étrangers (notamment)
- 5125 Création d'un Grand Conseil des jeunes
- 5021 Création d'un parlement des jeunes

- 3028 Création d'une instance cantonale d'éthique et de prospective (Conseil du futur, du développement durable)
- 5029 Élire un organe représentatif des associations de communes
- 4068 Renforcement des contrôles financiers « Cour des Comptes »
- 5071 Cour constitutionnelle
- 3017 Création d'une cour constitutionnelle
- **Communes**
- 3028 Élection de la municipalité par le Conseil communal
- 3017 Généralisation des Conseils communaux (plus de Conseil général)
- 3028 Suppression des Conseils généraux
- 5029 Suppression des Conseils généraux
- 5029 Syndicatures tournantes au sein des exécutifs communaux
- **Cour constitutionnelle**
- 3059 Cour constitutionnelle
- 3028 Cour constitutionnelle
- 4088 Création d'une cour constitutionnelle
- 5093 Création d'une cour constitutionnelle
- 5033 Création d'une cour constitutionnelle
- 5146 Création d'une juridiction constitutionnelle
- 3077 Juridiction constitutionnelle
- 3028 Tribunal administratif compétent pour examiner la constitutionnalité
- **Devoirs des autorités**
- 4088 Devoir de diligence des autorités cantonales (CE, GC, Justice)
- 4088 Devoir de réponse
- 3077 Déontologie des élus
- 5029 Droit des groupements associatifs à être consultés
- 5146 Inscription et définition du principe de collégialité
- 5125 Instauration d'une transparence (accès à l'information)
- 5146 Limitation de la durée des procédures administratives
- 5029 Mise en place d'un mécanisme d'évaluation des services de l'Etat
- 5033 Transparence de l'information au public par les autorités
- **Elections**
- 4068 4 arrondissements électoraux
- 5071 Alternance des élections des trois pouvoirs
- 4129 Arrondissements électoraux du Grand Conseil redécoupés et diminués en nombre
- 3017 Aucun corps intermédiaire élu
- 3017 Chaque élection à la proportionnelle
- 3077 Clarifier les arrondissements apparentés
- 5029 Création d'environ 5 arrondissements pour l'élection du Grand Conseil
- 3028 Diminution du nombre des arrondissements électoraux (10?)
- 3017 Droit d'éligibilité des fonctionnaires
- 4068 Droit de révocation (CE et GC)
- 4088 Élargissement et découpage des arrondissements électoraux pour une meilleure représentativité des idées
- 3017 Élection : harmonisation cantonale et communale
- 5093 Élection des députés du Grand Conseil répartis dans 7 « régions »
- 4068 Élection du Grand Conseil à la proportionnelle pure (sans panachage)
- 4088 Élection et révocation du gouvernement par le parlement
- 4068 Éligibilité des membres de l'Ordre judiciaire

- 5125 Initiative cantonale de destitution des autorités (Conseil d'Etat ou Grand Conseil)
- 3028 Motion de censure au niveau cantonal
- 4088 Possibilité de révocation d'un ou des membres du gouvernement
- 5029 Réexaminer l'incompatibilité entre fonction professionnelle et mandat politique
- 5033 Remplacement des élections par un examen
- 3077 Représentation assurée des régions périphériques
- 3028 Révocation du gouvernement
- 4129 Révocation possible des élus par leurs électeurs
- 3077 Revoir le mode d'élection (quota, découpage, système proportionnel / majoritaire)
- 3077 Revoir les incompatibilités
- 5125 Si Grand Conseil à 100 membres, au maximum 5 arrondissements
- 3028 Système proportionnel partout (y compris Conseil d'Etat et municipalité)
- 3077 Transparence des frais de campagne pour élections et votations
- Grand Conseil**
- 4068 100 députés
- 3077 100 membres
- 4129 120 députés avec 120 suppléants
- 3028 Amélioration du fonctionnement du Grand Conseil
- 3077 APG + indemnité de base
- 4068 Base légale pour un Parlement intercantonal
- 4088 Changer le nom du Grand Conseil en parlement (crédibilité internationale)
- 4068 Contrôle parlementaire des collaborations intercantionales et intercommunales
- 4088 Création de service de recherche et d'analyse au service du parlement
- 5029 Création d'un Conseil de syndics en remplacement du Grand Conseil
- 5021 Diminuer le nombre des députés
- 4088 Diminuer le nombre des députés au parlement
- 4129 Diminuer les députés à 100
- 5029 Divulgarion des liens d'intérêts des députés déjà lors des candidatures
- 5021 Doter le Grand Conseil d'un outil de travail correct et efficace
- 4129 Droit de veto du Grand Conseil sur les règlements (ex.: Soleure)
- 5071 Élection du président du Grand Conseil par le peuple
- 3059 En cas de diminution du nombre des députés, renforcement du secrétariat parlementaire
- 5033 Formation des élus
- 3028 Grand Conseil à 100 députés
- 5125 Grand Conseil de 100
- 3059 Limitation de la durée de toute loi et de tout règlement, nécessité de les rediscuter pour leur prolongation.
- 5033 Maintien d'un parlement de milice
- 3028 Meilleur accès des députés à toute information pertinente
- 5033 Modernisation de la documentation aux députés (courrier électronique)
- 4088 Moyens développés donné au législatif pour contrôler l'exécutif et le fonctionnement de l'Etat
- 3059 Moyens d'investigation élargis avec délimitation claire du secret de fonction
- 3028 Moyens en vue d'un meilleur contrôle de l'exécutif et de l'appareil d'Etat
- 3028 Obligation pour les députés de faire rapport public sur leur activité
- 3077 Professionnalisation
- 5125 Professionnalisation du Grand Conseil (totale ou partielle)
- 3077 Quorum moins élevé
- 3077 Quorum plus élevé

- 3077 Quorum supprimé
- 5093 Réduction à 100 membres du Grand Conseil
- 3017 Réduction à 50 députés + semi-professionnalisation
- 5146 Réduction du nombre de député
- 5033 Réduction du nombre de députés
- 5029 Réduction du nombre de députés à 100 ... 60 ...
- 3017 Régime d'alternance avec maintien de la démocratie semi-directe
- 3059 Règlements d'application votés par le Grand Conseil
- 4068 Renforcement législatif (prérogatives et moyens)
- 5071 Renouvellement de la moitié des députés au Grand Conseil
- 3077 Secrétariat général pour les groupes parlementaires
- 5033 Semi ou professionnalisme des députés
- 5071 Semi-professionnalisation des députés
- 5021 Semi-professionnalisation du mandat de député
- 4088 Semi-professionnalisation du parlement
- 3077 Suppléants (députés)
- 5029 Suppression du Grand Conseil
- 3077 Système bicaméral
- 4129 Système bicaméral (Chambre des communes)
- 5071 Tirage au sort des députés pour 5 ans avec compensation financière par les APG
- 3059 Un Grand Conseil à 120 membres semi-professionnalisés tenant compte des régions
- 5071 Un Grand Conseil à 150 députés
- 3059 Un Grand Conseil à 150 membres et un seul arrondissement
- 5071 Un Grand Conseil à 90 députés
- 5029 Vote nominal des députés
- **Collaborations intercantionales et interrégionales**
- 5093 Création de 4 régions avec décentralisation des services de l'Etat
- 5125 Création d'entités romandes sur des sujets d'intérêt romand
- 4088 Développement et amélioration des collaborations intercantionales et régionales (p. ex. France voisine)
- 3077 Organe parlementaire interrégional
- **Autorités judiciaires**
- 3028 Augmentation du pouvoir des juges de paix, moins de possibilités de recours
- 3077 Conseil de la magistrature
- 5071 Donner à la Constitution la compétence d'accélérer les décisions judiciaires
- 4068 Dut des procédures de médiations (civiles + pénales)
- 3077 École de la magistrature
- 4129 Élection des juges cantonaux à la proportionnelle par le parlement
- 4129 Élection des juges cantonaux par le peuple
- 3017 Élection des juges par le peuple
- 5146 Élection des juges par le peuple
- 5125 Élection du juge d'instruction cantonal par le peuple ou le Grand Conseil
- 4088 Élection du pouvoir judiciaire par le peuple (juges, procureur, etc.)
- 5125 Élection du procureur général par le peuple ou le Grand Conseil
- 3028 Élection du Tribunal cantonal et du Procureur par le peuple
- 4068 Évaluation du travail des juges
- 4088 Faciliter l'accès à la justice pour faire respecter ses droits
- 3028 Favoriser le droit de recours des associations
- 5146 Fusion Tribunal cantonal et Tribunal administratif
- 3077 Instance unique : - décision - recours
- 3059 Juges cantonaux élus non par le Grand Conseil mais par le tribunal cantonal

- 3059 Juges cantonaux élus par le peuple
- 5125 Juges cantonaux élus pour leur capacités indépendamment de leur affiliation politique
- 4068 Maintien des juridictions spécialisées
- 4068 Maintien des tribunaux de district
- 5033 Nomination des autorités judiciaires par le peuple, y compris justice de paix
- 3059 Procureur élu par le Grand Conseil
- 5125 Procureur général et juge d'instruction cantonal : durée des mandats ? Réélection ou non ?
- 3028 Professionnalisation de la justice de paix
- 4129 Professionnalisation des juges assesseurs
- 3017 Professionnalisation des tâches judiciaires (juges de paix + présidents de commission de conciliation)
- 3077 Qualité pour agir
- 3077 Qui désigne les juges + ministère public
- 3077 Règles strictes sur la rapidité de la justice
- 4068 Renforcement du judiciaire
- 3028 Reporter la limite d'âge des juges laïcs
- 5146 Revoir le statut du procureur général
- 5071 Suppression de la répartition des postes par parti (Tribunal cantonal)
- 5071 Suppression du Tribunal administratif
- 3077 Unification du Tribunal Cantonal, Tribunal administratif, Tribunal des assurances
- 4068 Juridiction constitutionnelle
- **Mandats**
- 3017 2 mandats consécutifs seulement pour le législatif et l'exécutif
- 5033 Allongement de la durée des législatures
- 3059 Ancrage du poste de médiateur dans la Constitution
- 5021 Au moins deux Conseiller d'Etat à Berne, Strasbourg, etc.
- 3077 Augmentation de la durée des mandats
- 5033 Augmentation de la durée du mandat présidentiel
- 3059 Cumul interdit Conseil d'Etat - Chambres fédérales
- 3017 Durée de 5 ans à tous les niveaux
- 4129 Durée maximum d'un mandat de Conseiller d'Etat. Deux législatures
- 4129 Durée maximum d'un mandat de Conseiller d'Etat. Trois législatures. Même règle pour le Grand Conseil
- 4068 Grand Conseil 5 ans
- 3028 Institution de maisons de médiation / conciliation (première étape)
- 4068 Institution d'un médiateur cantonal (ombudsman)
- 3017 Interdiction des cumuls pour les Conseillers d'Etat
- 3028 Interdiction des doubles mandats pour les Conseillers d'Etat
- 5146 Interdiction du cumul des mandats à tous les niveaux
- 5146 Interdiction du cumul des mandats au niveau de l'exécutif (pour les professionnels)
- 5033 Interdiction ou limitation du cumul des mandats
- 5021 Interdire les doubles mandats entre Conseil d'Etat et Confédération
- 5093 Introduction d'un médiateur entre citoyen et administrateur
- 3059 Législature à 5 ans et limite à 2 ou 3 législatures pour tous les élus
- 4129 Législature de 5 ans
- 3028 Législature de 6 ans (deux mandats maximum)
- 5125 Législatures de 6 ans
- 3028 Limitation de la durée des mandats (par exemple 3x 4 ans)
- 4088 Limitation du cumul des mandats

- 5146 Limitation du nombre de réélection successive
- 4088 Limitation du renouvellement des mandats
- 5125 Limitation en durée de mandats
- 5125 Limitation en nombre de mandats
- 3077 Limitation mandats : nombre de réélection, cumul
- 4068 Limites d'âges pour mandats politiques
- 5071 Mandats de 5 ans pour les trois pouvoirs
- 4068 Mandats de 7 ans (Conseil d'Etat), non rééligible
- 4068 Mandats de 7 ans (Conseil d'Etat), rééligible une fois
- 5093 Pas de double mandat (canton-commune)
- 5093 Pas de double mandat (Conseillers d'Etat au parlement fédéral)
- 4068 Pas de double mandat (VD-CH)
- 3059 Problématique du cumul d'un membre d'un exécutif dans un autre parlement
- 5029 Professionnalisation des autorités au niveau cantonal et communal
- 4088 Prolongation de la durée de la législation
- 5146 Prolongation de la législature à 5 ou 6 ans
- 4068 Prolongation du mandat des juges
- 5029 Quinquennat pour les autorités communales
- 3017 Réglementation des cumuls
- 5029 Septennat des Conseillers d'Etat
- 5029 Suppression des doubles mandats pour les Conseillers d'Etat
- 5029 Suppression générale des doubles mandats y compris au niveau communal et cantonal
- 3028 Un Conseiller aux Etats doit être Conseiller d'Etat
- **Médiateur**
- 5029 Création d'un ombudsman de justice (médiateur)
- 5029 Création d'un poste de médiateur entre le citoyen et l'administration
- 3077 Médiation
- **Préfets**
- 5021 Élection des préfets
- 3017 Élection des préfets par le peuple
- 5125 Élection des préfets par le peuple
- 4088 Élection des préfets par le peuple
- 5146 Élection des préfets par le peuple
- 4129 Élection des préfets par le peuple
- 5033 Élection des préfets par le peuple
- 5071 Élection du préfet par le peuple
- 3028 Préfets élus par le peuple
- 3059 Préfets élus par le peuple avec redéfinition de leurs fonctions
- 5125 Redéfinir le rôle des préfets
- 5021 Redéfinir le rôle des préfets
- 5071 Suppression des partis politiques
- 5071 Suppression des préfetures
- 5125 Suppression des préfets
- 5093 Suppression des préfets
- 4129 Suppression des préfets
- 5029 Suppression des préfets
- 4088 Suppression des préfets et des districts
- 5146 Suppression du poste de préfet
- **Quotas**
- 4068 Favoriser le métissage
- 3017 Introduction de quotas hommes-femmes (candidats)

- 3017 Introduction de quotas hommes-femmes (élus) de manière transitoire
- 5071 Mesures facilitant une meilleure répartition socioprofessionnelle au Grand Conseil
- 3028 Quota impératif (1/3) de proportion minimum d'élus d'un sexe donné
- 5125 Quotas de 50 % de femmes
- 4088 Quotas hommes-femmes dans les 3 pouvoirs
- 4068 Quotas hommes-femmes pour les autorités
- 3077 – **Autres**
- 3028 S'appeler République et Canton de Vaud
- 5146 Suppression des occasions de parler du jacobinisme vaudois

4. Les droits politiques : Octroi des droits politiques aux étrangers.

4.1. Avantages

	– Apport externe, enrichissement		
5093 . 12	Enrichissement culturel politique	9	1.13
5021 . 05	Ouverture aux autres cultures -> enrichissement	10	1.00
5146 . 05	Expériences politiques supplémentaires	9	0.90
3059 . 03	Mélange de culture	9	0.90
5125 . 03	Enrichissement par apport d'idées nouvelles	9	0.90
5136 . 08	Utiliser les compétences disponibles	8	0.89
3017 . 04	Enrichissement pour la communauté par l'apport de personnalités différentes	8	0.89
3059 . 02	Dynamisation de la vie publique	8	0.80
3077 . 02	Revigorer la politique, notamment proximité	8	0.80
5146 . 04	Compétences politiques supplémentaires	8	0.80
5146 . 07	Enrichissement lié à la diversité des sensibilités	8	0.80
5029 . 09	Redynamiser la vie politique cantonale et communale	7	0.78
4068 . 07	Enrichissement culturel, politique ...	7	0.70
3059 . 11	Augmentation du potentiel de candidats	7	0.70
3077 . 03	Enrichissement culturel	7	0.70
5029 . 01	Meilleure représentativité des idées	6	0.67
4088 . 04	Favoriser les rapports interculturels	6	0.67
5029 . 11	Augmentation de la richesse des idées	6	0.67
3017 . 08	Apport de cultures différentes	6	0.67
4088 . 08	Enrichissement de la vie politique	6	0.67
3059 . 13	Richesse accrue d'expériences sociales et politiques	6	0.60
4129 . 02	Mise à disposition des compétences politiques des étrangers	6	0.60
5136 . 03	Apports culturels	4	0.44
5071 . 11	Ouverture d'esprit	4	0.40
5071 . 03	Enrichissement de notre culture par rapport à d'autres cultures	4	0.40
5021 . 02	Gamme de sensibilités politiques plus large	4	0.40
3028 . 07	Apport novateur à la vie politique	2	0.22
5021 . 06	Développement de la culture	1	0.10
	– Cohésion sociale		
4129 . 08	Favoriser la stabilité sociale	9	0.90
4068 . 12	Renforcement de la cohésion sociale	9	0.90
3059 . 01	Cohésion sociale	8	0.80
5071 . 09	Amélioration des relations sociales	8	0.80
5146 . 11	Facteur de cohésion et d'identité sociale	7	0.70
3077 . 07	Meilleure cohérence dans le fonctionnement communauté	6	0.60
3077 . 08	Désamorçage des conflits interéthniques et culturels	6	0.60
5021 . 04	Garantie d'une paix intérieure	1	0.10
	– Justice, égalité de traitement		
5136 . 01	Faire prendre les décisions par les habitants de la commune et du canton	9	1.00
5029 . 05	Harmonisation des impôts et des droits politiques	9	1.00
5093 . 03	Contrepartie à l'apport économique des étrangers	8	1.00
5021 . 07	Reconnaissance de l'engagement citoyen des étrangers	9	0.90
5146 . 09	Approfondissement de la démocratie	9	0.90
3017 . 02	Élargissement de la démocratie	8	0.89
3017 . 07	Égalité de traitement contribuable - citoyen	8	0.89

5093 . 02	Plus de justice	7	0.88
5033 . 02	Supprime une inégalité pour les personnes qui paient des impôts et qui participent à la vie économique du canton	8	0.80
5029 . 03	Égalité de traitement des habitants	7	0.78
5029 . 07	Accorder aussi aux étrangers le droit de décider de leur cadre de vie	7	0.78
5136 . 07	Introduire l'égalité entre droits et devoirs	7	0.78
5136 . 05	Faire prendre les décisions par les contribuables	7	0.78
5093 . 13	Meilleure adéquation entre population et citoyens	6	0.75
5146 . 14	Contribuable = citoyen	7	0.70
4129 . 04	Mise en évidence de problématiques propres aux communautés étrangères (spécificités)	7	0.70
4129 . 13	Corriger une inéquité entre contribuable et citoyen	7	0.70
4068 . 05	Meilleure représentation démocratique	7	0.70
3059 . 04	Encourage l'installation définitive d'étrangers bien intégrés	7	0.70
3077 . 06	Meilleure prise en compte des intérêts d'une grande partie de la population	7	0.70
5146 . 08	Reconnaissance d'un droit	7	0.70
5071 . 02	Égalité de traitement	7	0.70
4088 . 02	Corriger certaines injustices (dans les cas où l'on perd sa nationalité)	6	0.67
5136 . 04	Représentation plus équitable des personnes de condition modeste	6	0.67
5029 . 14	Réduire l'écart de sens entre citoyen et habitant	6	0.67
4068 . 11	Solidarité	6	0.60
5021 . 10	Devoirs = droits	6	0.60
4068 . 10	Respect d'autrui	6	0.60
5029 . 08	Non discrimination suisses/étrangers	5	0.56
3028 . 04	Équité face à la participation aux charges sociales	5	0.56
3077 . 09	Juste contrepartie - devoirs apport économique	5	0.50
5146 . 12	Habitant = citoyen	5	0.50
4068 . 06	Augmentation de la démocratie	5	0.50
3059 . 10	Équité	3	0.30
5146 . 15	Défendre les intérêts des étrangers qui vivent ici	3	0.30
5021 . 09	Justice civique	1	0.10
	– Rapports avec l'extérieur, eurocompatibilité		
5093 . 10	Eurocompatibilité	9	1.13
4088 . 03	Adéquation aux normes européennes (au niveau communal)	9	1.00
5125 . 06	Eurocompatibilité	9	0.90
5071 . 05	Compatibilité Union Européenne	9	0.90
5071 . 04	Réciprocité dans d'autres pays	8	0.80
5029 . 10	Premier pas vers l'Europe (eurocompatibilité)	7	0.78
3028 . 02	Meilleure eurocompatibilité	7	0.78
3059 . 12	Ouverture sur l'eurocompatibilité	7	0.70
5146 . 06	Anticipation des règles en vigueur dans l'UE	7	0.70
3077 . 04	Eurocompatibilité	7	0.70
4129 . 09	Accroître notre capacité à être européen	6	0.60
4068 . 04	Préparation à l'entrée dans l'Europe	6	0.60
5146 . 02	Palliatif à la politique restrictive d'autres Etat en matière de double nationalité	5	0.50
5071 . 14	Attractivité de la Suisse augmentée	5	0.50
5146 . 03	Palliatif à la politique restrictive d'autres Etat en matière d'exercice du droit de vote par leurs ressortissants domiciliés à l'étranger	4	0.40
5029 . 15	Abattement des frontières	3	0.33
	– Intégration		
5093 . 01	Intégration	9	1.13
3077 . 01	Meilleure intégration communauté étrangère	10	1.00
4129 . 01	Intégration des étrangers dans la vie politique	10	1.00

4129 . 03	Meilleure intégration dans la société	10	1.00
5125 . 02	Meilleure intégration des étrangers et de leurs enfants	10	1.00
5071 . 01	Intégration dans le pays	10	1.00
4068 . 09	Meilleure prise en compte des problèmes des étrangers	9	0.90
3059 . 06	Meilleure intégration	9	0.90
5146 . 10	Intégration et identification des étrangers	9	0.90
4088 . 01	Favoriser l'intégration	8	0.89
4088 . 07	Moins d'exclusion	8	0.89
5136 . 02	Meilleure intégration des étrangers	8	0.89
3017 . 01	Meilleure intégration	8	0.89
4068 . 01	Meilleure intégration d'une partie de la population	8	0.80
5029 . 04	Meilleure intégration des étrangers	7	0.78
5071 . 08	Intégration des enfants des étrangers	7	0.70
5033 . 01	Faciliter l'intégration dans la communauté vaudoise et suisse	7	0.70
5021 . 01	Intégration	6	0.60
4129 . 05	Éviter la création de ghettos	6	0.60
3028 . 03	Meilleure intégration sociale dans la société	5	0.56
5029 . 06	Meilleure intégration scolaire	4	0.44
3077 . 14	Meilleure homogénéité entre étrangers	4	0.40
5125 . 07	Encourage l'installation définitive d'étrangers bien intégrés	4	0.40
5136 . 11	Fixer l'étranger au pays	3	0.33
	– Image du canton et de la Suisse, innovation		
3059 . 05	Signe visible d'accueil	7	0.70
3028 . 08	Amélioration de l'image de marque de la Suisse	6	0.67
5146 . 13	Illustration de la Suisse comme démocratie témoin	6	0.60
3017 . 09	Voie ouverte vers ce droit au niveau fédéral	5	0.56
3028 . 09	Ouverture de la Suisse	5	0.56
5136 . 10	Revivifier la démocratie	5	0.56
4068 . 03	Diminution des demandes de naturalisation	5	0.50
3077 . 10	Prélude au droit de vote sur le plan fédéral	5	0.50
3077 . 12	Hisser Vaud parmi les pionniers (Ne, Ju)	4	0.40
5071 . 12	Améliorer l'image de la Suisse « pays fermé » à l'étranger	4	0.40
5029 . 12	Harmonisation avec d'autres cantons	3	0.33
4088 . 06	Évite les obligations (service militaire) liées à la naturalisation	2	0.22
3028 . 06	Tremplin vers la naturalisation	2	0.22
	– Naturalisation		
3017 . 05	Encouragement à la naturalisation	8	0.89
5093 . 07	Premier pas vers la naturalisation (marketing pro suisse)	6	0.75
5071 . 15	Premier pas vers la naturalisation ou le droit à la naturalisation	7	0.70
4068 . 02	Vocation historique de notre pays	6	0.60
5146 . 01	Palliatif à la politique restrictive de la Suisse en matière de naturalisation	5	0.50
5136 . 12	Accélération des modalités de naturalisation (simplification)	3	0.33
4129 . 07	Favoriser la naturalisation	0	0.00
	– Pédagogie		
5021 . 11	Réveil du sens civique des vaudois	10	1.00
5093 . 04	Favorise la remise en question des vaudois par eux-mêmes	8	1.00
5093 . 05	Meilleure connaissance du pays par les étrangers	8	1.00
4129 . 12	Meilleure compréhension et respect entre différentes cultures	8	0.80
3059 . 14	Diffusion des valeurs démocratiques par les étrangers qui repartent dans leur pays	8	0.80
3017 . 06	Meilleure compréhension des problèmes réciproques	7	0.78
5029 . 02	Ouverture (esprit d')	7	0.78

5071 . 10	Défense de la Suisse à l'étranger	7	0.70
5021 . 03	Développement de la solidarité et de la tolérance	6	0.60
3077 . 15	Utilité de l'enseignement du français	4	0.40
	– Politique		
3059 . 09	Augmentation du nombre d'électeurs	8	0.80
5136 . 09	Motivation à la participation à la vie publique	7	0.78
5136 . 06	Motivation à la participation à la vie politique	7	0.78
5125 . 04	Participation des étrangers aux processus décisionnels	6	0.60
5071 . 06	Augmentation de la participation lors des débats politiques	6	0.60
4068 . 13	Changement des moeurs politiques	5	0.50
4068 . 08	Incitation à l'extension d'autres droits	5	0.50
5093 . 06	Droits politiques liés au sol	4	0.50
5071 . 13	Mise à disposition de plus de candidats	5	0.50
3077 . 13	Réorientation de l'idéologie politique du canton	4	0.40
3028 . 05	Permet la participation aux responsabilités politiques	3	0.33
4088 . 10	Revitaliser l'intérêt pour la démocratie	2	0.22
4129 . 06	Modification de l'équilibre des forces politiques	2	0.20
4088 . 05	Augmentation du nombre d'électeurs et d'élus	1	0.11
5125 . 01	Participation accrue des suisses aux élections	1	0.10
	– Responsabilisation		
5021 . 08	Incitation à l'engagement citoyen des étrangers	10	1.00
5071 . 07	Responsabilisation de l'étranger qui vit en Suisse	10	1.00
5093 . 08	Responsabilisation des étrangers par rapport à la Suisse	8	1.00
3017 . 03	Responsabilisation	9	1.00
3077 . 05	Responsabilisation des communautés étrangères	7	0.70
3059 . 08	Responsabilisation de l'étranger par rapport à son lieu de vie	7	0.70
4129 . 11	Rendre responsable de la bonne marche des affaires publiques les étrangers aussi	6	0.60
4088 . 09	Responsabiliser les étrangers	4	0.44
5125 . 08	Responsabilisation des étrangers notamment quant au recours aux services sociaux	3	0.30
	– Xénophobie		
5093 . 11	Rapprochement entre communautés (moins de xénophobie)	6	0.75
5125 . 09	Lutte contre la xénophobie	6	0.60
5029 . 13	Barrage contre certaines menaces xénophobes	4	0.44
3059 . 07	Moins de xénophobie	3	0.30
	– Autres		
5071 . 16	Renforcement de la territorialité	9	0.90
5093 . 09	Concrétisation du brassage des populations	6	0.75
5125 . 05	Meilleure acceptation des décisions par les étrangers	7	0.70
5093 . 14	Acceptation plus massive et intérêt des jeunes à la nouvelle Constitution	4	0.50
3077 . 11	Économie des commissions consultatives des étrangers	5	0.50
3028 . 01	Aucun avantage	3	0.33
3077 . 16	Augmentation de la population dès la deuxième génération	1	0.10
4129 . 10	Augmentation du nombre de jours fériés officiels	0	0.00

4.2. Inconvénients

	– Mobilité		
5033 . 01	Les étrangers ne donnent pas la certitude qu'ils assument les décisions qu'ils prennent	7	0.70
5071 . 01	Les décisions sont prises par des gens qui risquent de partir	6	0.60

5033 . 02	Pas de garantie que les étrangers s'établissent pour une longue période	6	0.60
5125 . 03	Prise de décision par des personnes qui n'en subiront pas nécessairement les conséquences	5	0.50
5029 . 03	Risque de manque de continuité dans les votations et leurs conséquences (par suite de départ des étrangers)	4	0.44
3059 . 07	Risque de ne pas assumer les conséquences des décisions prises	4	0.40
3017 . 07	Mobilité -> décisions par forcément assumées	3	0.33
3059 . 01	Manque de motivation à vivre dans cette société	1	0.10
	– Culture		
3017 . 02	Manque de culture politique	7	0.78
5071 . 09	Les étrangers sont moins au courant de la vie politique et des traditions du canton	7	0.70
5136 . 06	Différences de cultures	4	0.44
5146 . 02	Écart de culture civique au départ	4	0.40
4129 . 04	Accorder des droits à des personnes qui n'ont pas de culture démocratique	4	0.40
5029 . 04	Risque de méconnaissance des conditions locales	3	0.33
5029 . 05	Méconnaissance des us et coutumes locales	3	0.33
5033 . 04	Manque de connaissance du pays	2	0.20
5029 . 08	Problème de communication (langue)	1	0.11
	– Citoyenneté		
4129 . 09	Déévaluation de la citoyenneté suisse	7	0.70
3077 . 03	Dévalorisation de la citoyenneté suisse	5	0.50
3017 . 04	Citoyens de seconde zone	2	0.22
	– Conflits		
3028 . 05	Mal ressenti par une partie de la population	8	0.89
3017 . 05	Crispation de la population	7	0.78
5021 . 07	Risque de rupture cohésion vaudoise (les pour... les contre)	7	0.70
5093 . 04	Risque de tensions dans les régions à majorité d'étrangers	5	0.63
5033 . 06	Possibilité d'amener des conflits que les étrangers subissent dans leurs pays	4	0.40
	– Constitution		
5071 . 07	Risque de couler le projet de Constitution	9	0.90
4129 . 06	Risque de condamner la nouvelle Constitution	7	0.70
5093 . 03	Menace de refus du projet de Constitution	5	0.63
4068 . 06	Risque d'échec du projet de Constitution	6	0.60
3059 . 06	Risque de refus de toute la Constitution	6	0.60
3028 . 06	Risque de contribuer à l'échec de la Constitution devant le peuple	5	0.56
	– Devoirs		
4129 . 01	Créer de nouvelles inégalités entre suisses et étrangers (service militaire par exemple)	9	0.90
5033 . 05	N'assument pas toutes les obligations des Suisses	8	0.80
4088 . 03	Accorder le droit de vote sans compensation d'obligations par exemple militaires	7	0.78
4068 . 02	Entorse au principe de citoyenneté (droits + devoirs)	6	0.60
5021 . 11	Avoir les droits sans faire l'effort d'intégration	6	0.60
5029 . 07	Inégalités entre droit de vote et ensemble des devoirs du citoyens	5	0.56
5029 . 06	Inégalité entre droit de vote et devoir militaire	4	0.44
3059 . 02	Inéquité dans certains domaines (armée, pc)	4	0.40
5136 . 01	Absence d'égalité entre droits et obligations entre les citoyens (armée)	2	0.22
	– Double vote		
5029 . 02	Double droit de vote (Suisse- étranger)	5	0.56

5146 . 04	Le double vote est un abus	5	0.50
5071 . 10	Danger de double droit civique	2	0.20
5071 . 11	Danger de perte de droits civiques	1	0.10
	– Discrimination		
5021 . 06	Différenciation entre étrangers au bénéfice de ces droits et les autres	4	0.40
3077 . 08	Discrimination entre étrangers	3	0.30
5136 . 04	Risques de discriminations entre les étrangers	2	0.22
5029 . 12	Risques d'inégalité au sein de la population étrangère en cas d'octroi du droit de vote sous conditions	2	0.22
5071 . 04	Inégalité de traitement entre les étrangers	2	0.20
4088 . 02	Créer des inégalités entre les étrangers selon le permis	1	0.11
	– Coûts		
3077 . 02	Augmentation du coût des moyens d'information (traductions)	6	0.60
5146 . 03	Effort de clarification de notre système politique (coûts supplémentaires)	4	0.40
3077 . 05	Implications financières (enseignement du français)	4	0.40
5125 . 02	Risque de recours accru aux services sociaux	1	0.10
3077 . 11	Adoption des lois plus coûteuse	1	0.10
5146 . 06	Attractivité de la suisse pour des personnes qui risquent d'être ensuite à la charge de la société	0	0.00
	– Identité		
4129 . 03	Perte de substance de l'identité nationale	4	0.40
5125 . 04	Risque de perte d'identité communautaire (niveau cantonal)	4	0.40
3077 . 04	Perte d'identité régionale	4	0.40
3028 . 03	Mauvaise intégration	3	0.33
5146 . 01	Risque de dilution de l'identité locale (proportion)	3	0.30
3077 . 07	Effritement de l'idéal patriotique	3	0.30
5136 . 05	Risque latent de perte d'identité (nationale, cantonale , communale)pour les Suisses	2	0.22
5029 . 10	Sentiment de perte d'identité des autochtones	2	0.22
5021 . 03	Peur de la perte d'identité des vaudois	2	0.20
	– Politique		
3028 . 07	Déséquilibre de la vie politique dans les communes à fort pourcentage d'étrangers	7	0.78
5021 . 04	Risque d'être minorisé	7	0.70
5021 . 05	Ouverture à risque (lieux de culte, école, culture ...)	7	0.70
3028 . 08	Risque de dérive populiste	6	0.67
4088 . 04	Augmenter la proportion d'électeurs (ex. Renens) par rapport au nombre de suisses	6	0.67
4068 . 03	Risque d'autorités à majorité étrangère	6	0.60
3077 . 01	Diminution de la participation électorale	6	0.60
5021 . 10	Risque pour la démocratie (mot d'ordre etc.)	6	0.60
3017 . 06	Risque de prépondérance de groupes d'influence	3	0.33
4068 . 01	Changement des moeurs politiques	3	0.30
4129 . 08	Changer l'équilibre des forces politiques	3	0.30
5146 . 08	Prise de pouvoir politique par une majorité étrangère	2	0.20
5125 . 05	Risque de diminution de la motivation civique d'une partie de l'électorat	2	0.20
5146 . 07	Pénétration excessive de valeurs et d'idées étrangères	1	0.10
3017 . 01	Mainmise étrangère	0	0.00
3059 . 08	Décisions prises selon une minorité d'étrangers, ouverture à des valeurs non-démocratiques	0	0.00
4068 . 04	Risques d'abus	0	0.00

4129 . 07	Augmenter l'abstentionnisme	0	0.00
	– Naturalisation		
4129 . 02	N'encourage pas la naturalisation	9	0.90
5125 . 01	Dissuasion de demandes de naturalisation	9	0.90
3077 . 12	Frein à la naturalisation	8	0.80
3017 . 08	Renonciation à la naturalisation	7	0.78
5033 . 07	Enlever un attrait à la naturalisation	7	0.70
4088 . 05	Oreiller de paresse (car naturalisation facilitée)	6	0.67
3028 . 02	Moins de naturalisation	6	0.67
4129 . 10	Vieillessement de la population suisse (car moins de naturalisation)	5	0.50
5071 . 02	Pas de démarche de naturalisation	5	0.50
5029 . 01	Décourage la naturalisation	3	0.33
3077 . 09	Maintien artificiel du nombre statistique des étrangers	2	0.20
3028 . 01	Aggravation artificielle du nombre d'étranger dans les statistiques	1	0.11
	– Réciprocité		
3059 . 05	En général, manque de réciprocité	8	0.80
5021 . 01	Non réciprocité des droits (pour les Suisses à l'étranger)	8	0.80
3028 . 04	Pas de réciprocité avec l'Etat d'où il vient	7	0.78
5033 . 03	Pas de réciprocité pour les suisses qui vivent à l'étranger	7	0.70
3017 . 03	Manque de réciprocité pour les suisses à l'étranger	4	0.44
5029 . 13	Absence de réciprocité pour les suisses de l'étranger	3	0.33
5136 . 03	Absence de réciprocité (vis-à-vis de l'étranger)	3	0.33
	– Techniques		
3059 . 03	Difficultés d'établir des critères de différenciation	8	0.80
4088 . 06	Problème au niveau juridique et légal (ex. Expulsion)	6	0.67
5071 . 03	Difficulté d'établir les critères déterminants ces droits	6	0.60
5146 . 05	Inapproprié en l'Etat actuel de la politique d'immigration	2	0.20
5071 . 05	Transmissibilité du droit aux proches parents	2	0.20
5071 . 08	Difficulté de distinguer l'éligibilité du droit de vote	2	0.20
3077 . 10	Pas de tri possible	2	0.20
	– Xénophobie		
4068 . 05	Réactions xénophobes	9	0.90
5071 . 06	Susciter des réaction xénophobes	8	0.80
5021 . 08	Aviver le racisme	8	0.80
5021 . 02	Risque d'augmentation du phénomène de rejet	8	0.80
3059 . 04	Risque de xénophobie accrue	6	0.60
5136 . 02	Susciter une vague xénophobe (lors de l'introduction)	5	0.56
5029 . 11	Augmentation possible de réactions xénophobes	5	0.56
4129 . 05	Augmenter la xénophobie des suisses	5	0.50
3077 . 06	Risque d'augmentation de la xénophobie	3	0.30
5093 . 02	Sentiments xénophobes en hausse	2	0.25
5071 . 12	Risque de xénophobie étrangère face aux Suisses	2	0.20
	– Autres		
3028 . 09	Ne correspond pas à une demande représentative	5	0.56
5029 . 09	Aucun inconvénient	3	0.33
5029 . 14	Labilité accrue des organes élus	3	0.33
5146 . 09	Fin des arrangements forfaitaires pour les étrangers résidant en Suisse	3	0.30
5021 . 09	Étrangers juge et partie sur certains objets	3	0.30
5093 . 01	Transgression du droit du sol	2	0.25
4088 . 01	Aucun	2	0.22

4.3. Idées novatrices

– Communes

- 5125 . 14 Contrôle des organes intercommunaux par les conseils communaux
- 5125 . 16 Délégation de compétences à des fractions de communes ou des quartiers
- 4129 . 05 Droit de référendum cantonal pour les communes (ex. 20 communes sur 300)
- 3059 . 11 Droit d'initiative à l'échelle communale
- 3077 . 13 Droit d'initiative au niveau communal
- 5125 . 01 Droit d'initiative communal
- 4129 . 04 Droit d'initiative communal
- 4068 . 02 Droit d'initiative communal
- 5033 . 01 Droit d'initiative communale
- 5021 . 01 Droit d'initiative sur le plan communal
- 5125 . 07 Droit pour les conseils communaux d'émettre des motions impératives pour les exécutifs
- 5033 . 07 Élection des municipalités par le législatif
- 5125 . 06 Élection des municipalités par les Conseils
- 5125 . 08 Élection et révocation des municipalités par les conseils
- 5146 . 13 Initiative communale
- 3028 . 04 Initiative communale
- 5071 . 03 Instaurer le droit d'initiative au niveau communal par la commune
- 5071 . 02 Instaurer le droit d'initiative au niveau communal par le citoyen
- 5029 . 10 Instaurer le droit d'initiative communal
- 5136 . 15 Interdiction de voter lors de sa première participation à une réunion du Conseil général
- 4088 . 06 Introduction du droit d'initiative au niveau communal
- 5136 . 32 Introduire un droit d'initiative et de référendum dans les petites communes
- 3077 . 06 Suppression des Conseils généraux
- 3028 . 05 Initiative régionale en cas de pouvoir régional

– Consultations

- 5021 . 10 Possibilité de mise en place d'organes consultatifs (économique, social, éthique ...)
- 5071 . 12 Accord du peuple lors de consultation du canton par la Confédération.
- 3059 . 12 Conseil de l'avenir (réflexions à long terme, développement durable)
- 5021 . 11 Consultation populaire avant vote sur certains objets débattus par les autorités politiques cantonales
- 5125 . 15 Droit pour les associations et groupes d'être consultés
- 5071 . 13 Le Grand Conseil se réserve le droit de consulter le peuple lors de consultation du canton par la Confédération.
- 4129 . 09 Procédure de consultation systématique des jeunes, des étrangers, des quartiers etc. ...

– Droit de vote

- 4068 . 09 Droit de vote lié au paiement des impôts
- 5021 . 02 Droit de vote cantonal pour les suisses de l'étranger

– Etrangers

- 4088 . 10 Accorder le droit de vote aux étrangers au niveau communal
- 3077 . 08 Annonce des intérêts personnels sur les listes électorales (art. 161 CF)
- 3059 . 03 Création d'un parlement consultatif d'étrangers sur le plan cantonal
- 5071 . 10 Démarches nécessaires des étrangers pour l'obtention du droit de vote
- 5029 . 03 Droit d'éligibilité sur le plan communal après 5 ans de résidence dans le canton

- 5029 . 01 Droit de vote aux étrangers sur le plan communal
- 3059 . 05 Droit de vote aux permis C
- 5146 . 05 Droit de vote communal uniquement en fonction de facteurs liés à l'intégration
- 5125 . 02 Droit de vote et d'éligibilité « permis c » au niveau communal
- 5125 . 05 Droit de vote et d'éligibilité « permis c » au niveau communal sans éligibilité aux exécutifs
- 5125 . 04 Droit de vote et d'éligibilité au niveau communal et cantonal pour les étrangers établis
- 3059 . 07 Droit de vote et d'éligibilité communal et cantonal avec critères de modulation et sur demande
- 5136 . 10 Droit de vote pour les étrangers + éligibilité cantonale et communale
- 4129 . 03 Droit de vote pour les étrangers au plan communal
- 3028 . 02 Droit pour les communes d'introduire le droit de vote et d'éligibilité des étrangers
- 5125 . 03 Droits politiques aux étrangers après 6 ans dans le canton
- 4088 . 09 Énoncer les conditions pour l'octroi du droit de vote aux étrangers
- 5021 . 09 Liberté aux communes d'accorder le droit de vote pour les étrangers
- 5029 . 02 Octroi aux étrangers des droits politiques complets sur le plan communal et cantonal
- 3059 . 06 Participation à des assemblées de quartier pour les étrangers
- 5021 . 04 Période d'intégration des étrangers pour obtenir le droit de vote plus grande, longue, que pour le droit à la naturalisation
- 5071 . 14 Possibilité aux étrangers de siéger dans les juridictions spéciales (justice de paix, baux, prud'hommes)
- 5136 . 13 Possibilité pour les communes d'octroyer le droit de vote et d'éligibilité aux étrangers
- 5021 . 03 Pour les étrangers, droit de vote au niveau communal et cantonal (sans éligibilité)
- 5071 . 07 Réciprocité des droits politiques avec les autres pays avec exclusion du double droit politique
- 5136 . 16 Redéfinition du terme « étranger »
- 5136 . 24 Vote consultatif des étrangers

– **Financement**

- 5146 . 12 Financement des partis et/ou groupes politiques
- 5136 . 12 Financement de tout le monde ...?? lors d'élections
- 5029 . 20 Fixer une limite financière aux campagnes électorales (pour encourager l'accession de candidats hors partis)
- 4068 . 14 Limitation des budgets des campagnes électorales
- 5136 . 22 Limiter les moyens financiers des partis politiques lors des campagnes.
- 5029 . 21 Publication des finances des partis
- 5093 . 03 Publicité des financements des campagnes de votation / élection
- 5093 . 02 Publicité des financements des partis politiques
- 5136 . 11 Soutien financier de l'Etat aux partis politiques
- 4068 . 12 Transparence dans le financement des partis
- 5136 . 14 Transparence de la comptabilité des partis

– **Elections**

- 5136 . 20 4 arrondissements électoraux
- 5093 . 11 Droit de dissolution du Grand Conseil
- 5093 . 10 Droit de révocation du Conseil d'Etat
- 5125 . 10 Élection des autorités judiciaires par le peuple
- 5033 . 12 Élection des préfets par le peuple
- 5125 . 09 Élection des préfets par le peuple
- 5033 . 06 Élection du pouvoir judiciaire par le peuple

- 5033 . 11 Élection du procureur par le peuple
- 5146 . 06 Élection populaire des préfets
- 5136 . 26 Étudier un mode de scrutin majoritaire
- 4088 . 02 Limiter le cumul de mandats
- 5146 . 14 Possibilité pour les citoyens de révoquer le Conseil d'Etat, notamment
- 5136 . 19 Revoir les circonscriptions électorales pour améliorer la proportionnelle (représentation)
- **Initiatives et référendums (signatures)**
- 4088 . 08 Augmentation du nombre de signature pour les initiatives
- 3028 . 06 Augmentation du nombre de signatures nécessaires pour faire passer une initiative
- 5125 . 11 Augmentation du nombre des signatures pour les initiatives et les référendums
- 3017 . 04 Augmentation du nombre des signatures pour les initiatives et les référendums
- 3059 . 10 Diminuer le nombre de signatures et qu'elles soient récoltées dans les bureaux communaux (initiative + référendum)
- 3017 . 03 Diminution du nombre des signatures pour les initiatives et les référendums
- 5125 . 12 Diminution du nombre des signatures pour les initiatives et les référendums
- 4068 . 05 Doubler le nombre de signatures (initiative)
- 5136 . 25 Droit d'initiative et de référendum des communes
- 5071 . 08 Élargissement des moyens et des lieux de récolte des suffrages
- 3028 . 08 En cas d'initiative, donner plus de poids aux gens concernés
- 5136 . 30 Étudier le nombre de voix nécessaires pour les initiatives et référendums
- 5093 . 09 Examen de la constitutionnalité des initiatives et des lois
- 3028 . 07 Exigence générale de 20% des électeurs pour les initiatives
- 5071 . 05 Faciliter l'exercice du droit de référendum et d'initiative notamment par une baisse du nombre de signatures
- 3077 . 14 Fixation d'une proportion de signature pour les initiatives et référendums.
- 5029 . 06 Fixer nombre des signatures nécessaires pour les initiatives et référendums facultatifs en fonction du % des citoyens actifs
- 5033 . 02 Initiative individuelle
- 3077 . 16 Interdiction de rémunérer les récoltes de signatures
- 5136 . 23 Introduire des critères de recevabilité d'une initiative avant la récolte des signatures
- 5136 . 06 Liberté de collecter les signatures partout (sauf locaux de vote)
- 3017 . 02 Liberté totale de récolte de signature
- 5029 . 09 Limiter le droit de référendum
- 3077 . 15 Mode de récolte des signatures: baisse du nombre mais auprès d'une administration.
- 4068 . 01 Moins de signatures pour les initiatives (-10%)
- 5136 . 07 On ne doit pas payer pour une signature
- 5136 . 08 Pas payer pour la recherche de signatures
- 3017 . 01 Récolte de signatures dans un lieu officiel
- 4129 . 08 Récolte de signatures exclusivement dans les locaux officiels
- 3077 . 12 Réflexion sur les droits: initiative, référendum, référendum constructif
- 5136 . 05 Réglementer la collecte des signatures (dépôt des signatures dans un local officiel)
- 5093 . 07 Renforcement et extension des droits d'initiative et référendum
- 5033 . 04 Revoir le nombre et la manière de récolter les signatures (initiatives et référendums)
- **Information**
- 5071 . 09 Droit à la transparence et à l'information
- 5125 . 18 Droit à l'information (cf. législation bernoise)
- 4068 . 11 Égalité dans l'expression politique dans les médias

– **Jeunes et anciens**

- 3028 . 11 Conseil des anciens
- 5029 . 13 Création d'un Conseil des jeunes, obligatoire au plan cantonal, facultatif pour les communes
- 3059 . 04 Création d'un parlement consultatif des jeunes sur le plan cantonal
- 3059 . 09 Droit à l'apprentissage du débat et des responsabilités politiques dès l'école (organisation pratique politique de la vie de l'école)
- 5146 . 01 Droit à une éducation civique sérieuse, attractive et motivante
- 5136 . 01 Droit de vote à 16 ans
- 3059 . 08 Droit de vote à 16 ans
- 5146 . 08 Droit de vote aux enfants exercé par les parents
- 5125 . 17 Droit de vote des jeunes dès 14 ans
- 3017 . 07 Droit de vote et d'éligibilité dès 16 ans
- 5029 . 14 Droits politiques à 16 ans
- 4088 . 11 Le droit de vote à 16 ans
- 4068 . 07 Limite d'âge / droit de vote
- 3028 . 12 Parlement des jeunes
- 5029 . 15 Plus d'instruction civique aux élèves
- 5136 . 17 Prévoir un enseignement obligatoire de civisme
- 3017 . 11 Promouvoir les parlements de jeunesse
- 5093 . 01 Vote dès 16 ans

– **Motion populaire**

- 5136 . 09 Droit pour les citoyens de déposer une motion devant le Grand Conseil.
Nombre de signature à définir
- 4068 . 03 Introduction de la motion populaire
- 5033 . 17 Introduction de la motion populaire
- 3077 . 04 Motion d'un conseil des jeunes et des commissions consultatives des étrangers.
- 3077 . 03 Motion populaire (cf. Soleure)
- 5146 . 07 Motion populaire au Grand Conseil
- 5093 . 12 Motion populaire cantonale et communale
- 3059 . 13 Motion populaire ouverte aux conseils des jeunes, de l'avenir, etc. (dont le parlement est tenu de se saisir en session et de trancher, les motionnaires ayant le droit de venir la défendre)
- 3017 . 08 Motion populaire pour le Grand Conseil

– **Naturalisation**

- 3017 . 10 Faciliter la naturalisation (procédure et coûts)
- 3059 . 16 Gratuité de la naturalisation
- 3028 . 01 Naturalisation automatique pour les enfants nés et vivants dans le pays (après 10 ans de résidence)
- 3077 . 10 Naturalisation facilitée pour les enfants nés en Suisse
- 4068 . 10 Naturalisation facilitée pour les étrangers qui votent
- 3028 . 03 Octroi automatique de la nationalité après 20 ans de résidence
- 3059 . 01 Offrir la naturalisation pour autant qu'il l'accepte après 5 ans en Suisse dont 2 dans le canton
- 3059 . 02 Offrir la naturalisation pour autant qu'il la demande
- 4129 . 02 Automaticité de la naturalisation pour les enfants nés en Suisse et y résidant.
- 5093 . 13 Faciliter la naturalisation (procédure et coûts)
- 5146 . 11 Frais de procédure seulement pour obtenir la naturalisation
- 4129 . 01 Gratuité de la naturalisation
- 4088 . 01 Simplifier la naturalisation
- 5021 . 05 Uniformisation des règles pour tout le canton (naturalisation ?)

– **Abstention - vote obligatoire**

- 5033 . 14 Droit à l'abstention
- 4088 . 04 Droit de vote obligatoire
- 5033 . 15 Obligation de vote
- 5029 . 04 Obligation de voter
- 3028 . 13 Obligation de voter
- 5136 . 27 Renoncement volontaire aux droits politiques
- 3077 . 07 Introduction du retrait des droits civiques
- 3017 . 06 Vote obligatoire
- 4129 . 07 Vote obligatoire
- 5136 . 03 Vote obligatoire
- 4068 . 06 Vote obligatoire
- 5071 . 06 Vote obligatoire avec sanction
- **Quorum**
- 4088 . 03 2/3 de votants pour qu'une initiative soit acceptée
- 5136 . 02 Introduction d'un quorum lors des votes d'initiatives et de référendums
- 3017 . 05 Votations-élections -> participation de 50% des électeurs inscrits
- **Quotas**
- 3028 . 10 Exigence d'un quota d'un tiers d'éligible et d'élus d'un sexe donné
- 4068 . 08 Favoriser le métissage
- 4088 . 12 Quotas pour hommes et femmes
- 4088 . 13 Quotas Suisses / étrangers
- **Référendums**
- 4068 . 04 Référendum constructif
- 3059 . 15 Référendum constructif (avec contre-proposition liées)
- 3059 . 14 Référendum partiel (se prononcer sur un seul point)
- 5029 . 16 Droit de référendum partiel sur un objet législatif
- 5021 . 06 Droit de référendum positif
- 5033 . 03 Extension du droit de référendum
- 5125 . 13 Introduction du référendum budgétaire
- 5146 . 02 Introduction du référendum constructif
- 5033 . 18 Introduction du référendum constructif
- 5136 . 31 Introduire un droit de référendum partiel
- 5146 . 10 Mettre au référendum obligatoire certains concordats intercantonaux (p. ex. Exécution des peines)
- 4088 . 14 Référendum constructif (ex Constitution Bernoise)
- 5093 . 05 Référendum partiel
- 5029 . 11 Suppression du référendum obligatoire (art. 27/2 bis Const. Cant.)
- 5093 . 04 Supprimer le référendum financier obligatoire
- **Techniques**
- 5029 . 17 Adoption de nouveaux modes de vote (internet, cartes à puce, code barre...)
- 3017 . 09 Améliorer les possibilités de vote
- 5071 . 11 Démarches nécessaires des Suisses pour l'obtention du droit de vote
- 4129 . 06 Développement du vote par correspondance et par internet
- 5136 . 21 Développer des idées originale pour inciter aux devoirs civiques
- 5029 . 18 Diminuer ou regrouper le nombre d'objets soumis annuellement à votation
- 5033 . 10 En ce qui concerne l'élection du syndic, suppression de l'élection tacite
- 3077 . 11 Facilitation du vote (correspondance, internet, etc. ...)
- 5071 . 01 Faciliter et valoriser l'exercice des droits politiques
- 5136 . 04 Faciliter le vote par correspondance
- 5021 . 07 Faciliter le vote par correspondance (poste et autres)
- 5033 . 05 Faciliter l'exercice du droit de vote

- 5071 . 04 Fixer un délai bref et impératif pour soumettre les objets en votation
- 5146 . 09 Généralisation du vote par correspondance systématique
- 5146 . 04 Incitation concrète à la participation civique
- 5033 . 13 Inscription des électeurs
- 5033 . 09 Introduction d'une majorité qualifiée pour l'élection des exécutifs
- 5146 . 03 Introduction du vote par variantes
- 5029 . 19 Introduire votes consultatifs sur les affaires européennes
- 5021 . 08 Limitation des objets soumis au vote
- 5029 . 12 Limiter le droit d'initiative constitutionnel aux sujets d'intérêt général
- 3028 . 14 Mécanisme pour encourager l'exercice des droits politiques (variation des points d'impôts)
- 3077 . 09 Mesures incitatives - obligations contraignantes
- 3077 . 02 Modes d'élection: élargissement des circonscriptions, masse critique pour proportionnelle, quorum
- 5136 . 28 Nécessité de s'inscrire sur les registres électoraux
- 5029 . 07 Pénaliser l'absentéisme
- 4088 . 07 Perte des droits civiques en cas d'abstentions au vote répétées
- 5033 . 16 Prendre des mesures pour favoriser la participation civique des citoyens
- 5029 . 05 Récompenser l'exercice régulier des droits politiques
- 5136 . 29 Simplifier la question posée aux électeurs
- 5029 . 08 Soumettre au vote des citoyens des sujets intéressants
- 5033 . 08 Toute élection doit se faire à la proportionnelle
- 4068 . 13 Vote par correspondance automatique
- 4088 . 05 Vote par correspondance généralisé
- 5093 . 08 Vote par correspondance généralisé
- 5136 . 18 Vote par internet
- 5093 . 06 Vote populaire informatisé
- **Autres**
- 3077 . 17 Droits de vote – éligibilité. Délais – Critères. Quotas de liste (?)
- 3077 . 05 Qui élit qui ? Législatif – exécutif – judiciaire
- 3028 . 09 Choix du lieu de l'exercice des droits politiques (un seul) là où je paie les impôts
- 4068 . 15 Système de suppléance pour les mandats politiques

5. Le rôle et les tâches de l'Etat : séparation de l'Eglise et de l'Etat

5.1. Avantages

	– Egalité entre religions		
4129 . 04	Élimine les discriminations entre Eglises	10	1.00
5093 . 07	Reconnaissance de facto des autres croyances	8	1.00
5071 . 01	Égalité de traitement entre les religions	9	0.90
5033 . 02	Égalité entre les différentes religions	9	0.90
3028 . 02	Pas de discrimination-différence de traitement entre les différentes communautés religieuses	8	0.89
5093 . 03	Abandon d'un privilège octroyé à deux institutions	7	0.88
3017 . 01	Égalité de traitement pour chaque communauté religieuse	7	0.78
5021 . 05	Toutes les religions sur pied d'égalité	7	0.70
5136 . 03	Égalité entre les religions	5	0.56
5029 . 02	Non discrimination des autres Eglises	5	0.56
5029 . 03	Respect des différentes croyances	5	0.56
5125 . 09	Évite que l'Etat doive faire des choix entre Eglises	5	0.50
5146 . 05	Égalité de traitement entre toutes les confessions	5	0.50
3077 . 10	Plus de nécessité de reconnaître d'autres religions	5	0.50
5071 . 02	Éviter la reconnaissance des sectes par l'Etat	5	0.50
4068 . 05	Égalité de traitement entre religions (suppression inégalités)	5	0.50
4088 . 01	Égalité entre les différentes religions	4	0.44
5125 . 02	Fin d'une inégalité de traitement vis-à-vis des autres communautés religieuses	4	0.40
4068 . 04	Abandon des revendications de tous mouvements religieux	4	0.40
4129 . 06	Permettre de redéfinir les Eglises officielles (islam, judaïsme, chrétiennes...)	3	0.30
3077 . 12	Déculpabilisation des communautés religieuses minoritaires	2	0.20
4088 . 07	Aider à la reconnaissance d'autres communautés religieuses	1	0.11
3077 . 13	Plus grande possibilité d'intervention sur les sectes	1	0.10
3059 . 02	Égalité de toutes les Eglises et religions	1	0.10
5125 . 08	Dialogue religieux plus facile	1	0.10
3077 . 16	Meilleure intégration des communautés étrangères	1	0.10
	– Vie associative		
3077 . 17	Gain de liens associatifs	1	0.10
3077 . 14	Augmentation du bénévolat	1	0.10
	– Dynamisation, responsabilisation des Eglises		
4088 . 03	Redynamiser les Eglises	9	1.00
5136 . 09	Obligation pour les pratiquants de redéfinir leur attachement à leur Eglise	8	0.89
5029 . 04	Revitalisation des communautés religieuses actuellement subventionnées / à la charge de l'Etat	8	0.89
3028 . 01	Engagement profond et plus sérieux des fidèles	8	0.89
5071 . 04	Responsabilisation des communautés religieuses	8	0.80
5136 . 12	Responsabilisation du croyant	7	0.78
5136 . 07	Obligation pour les Eglises bénéficiaires actuelles de se remettre en question	7	0.78
3059 . 07	Dynamisation de la vie de l'Eglise	7	0.70
3059 . 04	Responsabilisation de l'Eglise	7	0.70
5029 . 05	Redéfinition et renforcement du rôle social des Eglises	6	0.67
5093 . 05	Clarifie le rôle social des Eglises	5	0.63
3077 . 05	Dynamisation de la vie et du fonctionnement de l'Eglise	6	0.60
3059 . 05	Obligation de redéfinir son engagement dans l'Eglise	6	0.60
5125 . 01	Dynamisation de l'Eglise	5	0.50

5021 . 08	Recentrage de l'Eglise dans sa vocation spirituelle première	4	0.40
4068 . 08	Stimulation de l'esprit d'entreprise des églises	3	0.30
5021 . 04	Revitalisation de l'engagement des fidèles	2	0.20
5146 . 04	Remise en question interne des Eglises	1	0.10
4129 . 05	Oblige les Eglises officielles à faire preuve d'imagination pour leur financement	1	0.10
3077 . 18	Évangélisation à l'américaine	0	0.00
	– Economies budgétaires		
5093 . 04	Amélioration du budget de l'Etat	8	1.00
5146 . 01	Avantage financier évident pour l'Etat	8	0.80
5021 . 01	Financier	8	0.80
4088 . 05	Diminution de la charge financière de l'Etat (salaires)	7	0.78
5033 . 01	Avantage financier	7	0.70
3077 . 02	Économies pour l'Etat	7	0.70
3017 . 03	Économie financière pour l'Etat	6	0.67
5136 . 01	Économies pour l'Etat	6	0.67
5125 . 03	Économie financière	6	0.60
4129 . 01	Réduction drastique du budget dévolus aux Eglises	6	0.60
5033 . 07	Diminution des charges administratives	6	0.60
5071 . 03	Économies	6	0.60
5029 . 01	Économies au niveau de l'Etat	5	0.56
3059 . 08	Avantage financier pour l'Etat	3	0.30
4068 . 06	Économies financières	3	0.30
3028 . 03	Assainissement partiel des finances de l'Etat	1	0.11
	– Education		
5093 . 08	Désacralise l'enseignement de la culture chrétienne	6	0.75
5071 . 07	Faciliter l'enseignement des religions dans un sens plus global et comparatif	7	0.70
3077 . 11	Moins d'influence religieuse dans l'enseignement	4	0.40
5033 . 08	Suppression de la faculté de théologie	3	0.30
3077 . 15	Possibilité de supprimer la faculté de théologie	2	0.20
5029 . 13	Modification du programme scolaire (histoire biblique)	1	0.11
	– Fiscalité		
5093 . 01	Séparation entre payeurs et usagers	8	1.00
4068 . 03	Responsabilisation des paroissiens	8	0.80
3017 . 07	Seuls les pratiquants assument leurs frais	7	0.78
3077 . 04	Suppression de la participation obligatoire au coûts de l'Eglise officielle	7	0.70
5125 . 05	Respect de la liberté de croyance des citoyens (fiscalité)	6	0.60
5146 . 08	Seuls les croyants paient ...	4	0.40
5029 . 10	Réduction de la fiscalité	3	0.33
3028 . 04	Application du principe de l'utilisateur payeur	2	0.22
	– Indépendance de l'Eglise		
5125 . 06	Autonomie accrue des Eglises	10	1.00
3077 . 01	Qui commande paie	9	0.90
4068 . 01	Deux pouvoirs séparés (autonomie de chacun)	8	0.80
4129 . 02	Indépendance de l'Eglise (vis à vis de l'Etat)	8	0.80
5021 . 03	Indépendance de l'Eglise	8	0.80
4068 . 09	Plus d'indépendance de l'Eglise face à l'Etat	8	0.80
5136 . 02	Absence de subordination de l'église par rapport à l'Etat	6	0.67
3077 . 09	Clarification des rôles respectifs Eglise - Etat	5	0.50
3059 . 01	Indépendance de l'Eglise et liberté accrue	5	0.50
5146 . 11	Augmentation de l'esprit critique des Eglises à l'égard de l'Etat	4	0.40

4088 . 06	Recentrer l'Eglise sur son rôle religieux par rapport à son rôle officiel	3	0.33
3017 . 02	Liberté politique par rapport à l'Etat	3	0.33
4068 . 11	Plus de liberté de la prédication	3	0.30
	– Laïcité		
5146 . 10	Fin de la guerre du Sonderbund !	10	1.00
5021 . 02	Plus de religion « d'Etat » (privilégiée)	9	0.90
5136 . 05	Situation plus claire	8	0.89
5146 . 06	Pleine reconnaissance du caractère privé des convictions religieuses	8	0.80
5146 . 02	Renforcer la laïcité de l'Etat	8	0.80
5136 . 04	Séparation du spirituel et du temporel	7	0.78
5071 . 05	Image de l'Etat améliorée pour les non-croyants	7	0.70
3077 . 07	Impartialité spirituelle	6	0.60
3077 . 08	Laïcité de l'Etat (respect des athées et croyances minoritaires)	6	0.60
5071 . 10	Éviter l'influence de la religion dans l'activité de l'Etat	6	0.60
5071 . 09	Supprimer un anachronisme	5	0.50
4068 . 07	Affirmation d'un Etat laïc	5	0.50
5136 . 06	Disparition d'une religion d'Etat	4	0.44
3059 . 03	Fin du mélange entre le spirituel et le temporel	4	0.40
3017 . 04	Instauration d'un Etat laïc	3	0.33
5136 . 08	Séparer l'épée du goupillon	3	0.33
5021 . 07	Distinction entre le religieux et le social	3	0.30
3059 . 09	L'Etat s'affiche religieusement neutre	3	0.30
5146 . 09	Après environ 215 ans, mise en oeuvre du programme des lumières	3	0.30
5125 . 07	Fin pour l'Etat de la possibilité d'intervenir dans le domaine religieux	2	0.20
4088 . 02	Laïcité de la vie politique	1	0.11
	– Liberté de conscience		
5093 . 02	Favorise la tolérance	9	1.13
5093 . 06	Renforcement de la liberté religieuse	7	0.88
3028 . 06	Meilleure égalité des citoyens	6	0.67
5071 . 08	Éviter la discrimination chez les enfants	6	0.60
4129 . 03	Respect de la liberté de conscience de chacun	4	0.40
4068 . 12	Meilleure transparence pour les citoyens	3	0.30
5029 . 09	Obligation pour le citoyen de se définir par rapport aux Eglises	2	0.22
5033 . 04	Considérer que la religion est une affaire personnelle	2	0.20
3017 . 05	Meilleure respect de la sphère privée	1	0.11
5136 . 10	Renforcer la liberté de conscience des citoyens	1	0.11
5146 . 03	Éviter de surveiller la conscience	1	0.10
3059 . 06	Facilitation d'une démarche spirituelle indépendante de l'institution	1	0.10
	– Ministres du culte		
4088 . 04	Responsabiliser les ministres des Eglises et leurs « paroissiens »	9	1.00
3017 . 06	Défonctionnarisation des autorités religieuses protestantes	7	0.78
3028 . 09	Pasteur plus libre de s'engager dans la société « professionnelle ». Politiquement, moins de devoir de réserve	7	0.78
3077 . 06	Défonctionnalisation des pasteurs	6	0.60
5021 . 06	Clarification du statut pastoral (qui est l'employeur)	6	0.60
3028 . 05	Meilleure motivation des ministres du culte	5	0.56
5029 . 16	Défonctionnarisation des ministres	5	0.56
4068 . 02	Responsabilisation des ministres	5	0.50
3028 . 08	Pasteur lié à la communauté confessante sait mieux « où il en est »	3	0.33
5146 . 12	Leçon d'humilité pour le corps pastoral	3	0.30
	– Patrimoine		

5033 . 05	Réalisation des cures (vente ou location)	3	0.30
5029 . 11	Utilisation laïque des Eglises dans le respect des lieux	2	0.22
5029 . 15	Gestion de l'église (bâtiment) par la commune	1	0.11
5146 . 07	Libération de certains bâtiments /églises ...) et locaux affectés au culte	1	0.10
5029 . 12	Vente des temples et des églises	0	0.00
5029 . 14	Retour des bâtiments affectés aux Eglises aux communautés religieuses	0	0.00
	– Techniques		
5071 . 06	Pas besoin de définir ce qu'est une religion	8	0.80
4068 . 10	Moins de masse normative et de juridisme	7	0.70
3077 . 03	Grâce à une enveloppe financière, mais avec contrôle des activités sociales	7	0.70
5029 . 08	Obligation de lister, inventorier, définir les rôles actuels des Eglises	6	0.67
5029 . 06	Permet d'établir des contrats de prestation Eglise-Etat	5	0.56
3028 . 07	Plus satisfaisant au niveau du principe	5	0.56
5071 . 11	Simplifier la législation	5	0.50
	– Autres		
5033 . 03	Mettre les Eglises officielles en concurrence	10	1.00
5125 . 04	Fin du soutien de l'Etat à un organisme (l'Eglise catholique) qui ne respecte pas l'égalité hommes-femmes	7	0.70
5033 . 06	Suppression d'un discours dans les manifestations officielles	5	0.50
5136 . 11	Disparition de l'Eglise	1	0.11
5029 . 07	Harmonisation avec d'autres pays ou cantons européens	0	0.00

5.2. Inconvénients

	– Vie associative, bénévolat		
5146 . 04	Diminution du rôle et des activités sociales des Eglises (disparition du bénévolat)	10	1.00
3077 . 08	Perte de liens associatifs	7	0.70
5125 . 11	Perte du bénévolat formé au service de la communauté	5	0.50
3077 . 12	Perte de bénévolat	5	0.50
5125 . 06	Perte d'engagement dans l'Eglise	2	0.20
	– Concurrence		
3077 . 14	Concurrence entre les Eglises	3	0.30
5029 . 16	Concurrence entre les églises	0	0.00
	– Culture, tradition		
5033 . 06	Éloignement de la référence à la culture judéo-chrétienne	10	1.00
5146 . 09	Réduction de la contribution des Eglises sur le plan éthique et moral	9	0.90
5125 . 07	Abandon du multidudinisme	9	0.90
5033 . 01	Suppression de la référence à la dimension spirituelle de l'Etat	9	0.90
3028 . 09	Perte d'un facteur d'intégration sociale	8	0.89
5125 . 10	Perte de l'affirmation (primauté) de la morale judéo-chrétienne	8	0.80
3077 . 02	Perte d'un cadre de référence	8	0.80
3028 . 10	Appauvrissement de l'héritage culturel et historique	7	0.78
3059 . 09	L'Etat perd un partenaire de longue date, créateur de sens et garant de valeurs humanistes, démocratiques et judéo-chrétienne	7	0.70
5071 . 04	Suppression d'obligations historiques contractées par l'Etat	7	0.70
3077 . 07	Érosion de l'identité culturelle historique	7	0.70
4068 . 09	Perte d'une tradition et d'une culture	7	0.70
5125 . 03	Perte des racines judéo-chrétiennes (p. ex. Enseignement scolaire)	7	0.70
5029 . 03	Perte de la diffusion de valeurs liées à l'éthique chrétienne	6	0.67
3028 . 06	Perte de références chrétiennes pour la société civile	6	0.67
4088 . 05	Perte d'identité	6	0.67

3017 . 07	Perte d'identité culturelle	6	0.67
5029 . 12	Rupture de la filiation culturelle chrétienne vaudoise	5	0.56
5029 . 18	Perte de la reconnaissance de l'autorité religieuse	5	0.56
5029 . 02	Perte de crédibilité de la chrétienté	5	0.56
5146 . 03	Risque de disparition des racines judéo-chrétiennes	5	0.50
5146 . 08	Problèmes d'inquiétudes identitaires (transgression de la relation au sacré) + sentiment d'abandon	5	0.50
4068 . 12	Manque pour le citoyen « moyen »	5	0.50
5125 . 04	Perte de la dimension spirituelle de l'Etat	5	0.50
3059 . 02	Danger de perte de racines et de repères par rapport à notre culture	5	0.50
5071 . 10	Perte de valeurs culturelles	5	0.50
5071 . 03	Choc psychologique	4	0.40
4129 . 03	Crée un vide spirituel dans le canton (multitudinisme (?) de l'Eglise officielle)	4	0.40
5093 . 02	Risque de rejet de la Constitution par rupture avec la tradition	3	0.38
5029 . 09	Déstabilisation de certains croyants pratiquants (p.ex. Personnes âgées)	3	0.33
5071 . 02	Nie à tort l'influence de la religion dans l'activité de l'Etat	3	0.30
4068 . 04	Risque d'une crise spirituelle (rites, repères...)	3	0.30
5033 . 09	Perte d'identité de nos Eglises traditionnelles	3	0.30
3028 . 11	« Déséquilibre structurel » de la société (« autorité » religieuse)	1	0.11
3028 . 07	« catastrophe » psychique pour beaucoup	0	0.00
	– Affaiblissement, disparition		
5125 . 08	Diminution de la présence de l'Eglise sur l'entier du territoire	9	0.90
3077 . 01	Risque de démantèlement des Eglises	8	0.80
4088 . 06	Diminution de la présence dans l'ensemble de la société	7	0.78
3059 . 11	Affaiblissement ou disparition de certains ministères (non-paroissiaux)	7	0.70
3059 . 07	Précarisation matérielle de l'Eglise	7	0.70
5029 . 04	Mise en péril de la survie des églises	6	0.67
5071 . 01	Effondrement du système en place	5	0.50
3017 . 05	Diminution de la qualité des ministères	3	0.33
5146 . 01	Risque de disparition de certaines paroisses	1	0.10
5136 . 02	Disparition de l'Eglise	0	0.00
	– Coûts pour l'Etat		
5093 . 04	Augmentation des coûts sociaux de l'Etat	7	0.88
3077 . 11	Augmentation des coûts sociaux pour l'Etat	5	0.50
3028 . 01	Coûts financiers plus important pour l'Etat	3	0.33
4068 . 01	Restitution des biens (historiques) de l'Eglise (Acquêts)	3	0.30
4068 . 10	Perte fiscale	1	0.10
5029 . 13	Dépenses supplémentaires pour l'assurance chômage	0	0.00
	– Education, formation, recherche		
4088 . 08	Perte d'un outil du monde religieux	7	0.78
5125 . 15	Avenir incertain de la faculté de théologie	7	0.70
3017 . 02	Enseignement chrétien plus garanti	6	0.67
3059 . 04	Perte d'ouverture aux questions religieuses, notamment dans l'enseignement	4	0.40
4129 . 07	Perte de contrôle sur un enseignement plus plurireligieux /école)	4	0.40
5033 . 05	Suppression de l'instruction biblique	3	0.30
5033 . 08	Risque de conflit entre l'Eglise et l'Etat (instruction publique)	3	0.30
5136 . 10	Risque de perte de contrôle de la formation des ecclésiastiques	2	0.22
3059 . 08	Remise en question de la faculté de théologie	2	0.20
5071 . 08	Risque que l'Etat se désintéresse complètement du sujet et de l'instruction religieuse	1	0.10
3077 . 17	Risque de disparition de la faculté de théologie	0	0.00

– Contrôle par l'Etat		
4088 . 03	Se priver du contrôle légal sur les Eglises	7 0.78
5125 . 13	Perte pour l'Etat de la possibilité d'intervenir dans le domaine religieux	3 0.30
– Financement		
4129 . 01	Introduire des services payants là où ils étaient gratuits	10 1.00
3028 . 03	Perte d'énergie à trouver des financements	9 1.00
3028 . 04	Moindre disponibilité aux défavorisés de toutes sortes	9 1.00
4129 . 06	Favoriser les « Eglises business »	9 0.90
5125 . 05	« Fin de l'enterrement gratuit », des baptêmes et des mariages	8 0.80
5033 . 02	Difficultés financières pour les Eglises	8 0.80
4088 . 07	Privatisation de gestion du religieux	7 0.78
3017 . 06	Aide spirituelle diminuée	7 0.78
3059 . 10	Impossibilité pour les Eglises d'offrir un service gratuit	7 0.70
5029 . 05	Suppression des services et des aides que l'Eglise offre grâce à l'Etat	6 0.67
5029 . 10	Risque de services moraux « de base » payants	6 0.67
4088 . 09	Fin de la gratuité et de l'égalité des prestations	6 0.67
3077 . 10	Mercantilisation religieuse	6 0.60
3077 . 09	Priorité aux préoccupations financières des Eglises	6 0.60
5146 . 02	Perte de sécurité financière pour les Eglises reconnues	6 0.60
3017 . 08	Trop d'énergie mobilisée pour les recherches de fonds	5 0.56
4068 . 02	Risque d'une « religion de riches »	5 0.50
5033 . 04	Suppression du service public des Eglises	4 0.40
4068 . 06	Risques de difficultés administratives pour obtenir des services	4 0.40
5021 . 06	Remise en question d'une Eglise ouverte à tous	4 0.40
5136 . 04	Accompagnement aux mourants plus difficile (et aux défavorisés)	3 0.33
5029 . 20	Contraire les pasteurs à avoir une activité lucrative ailleurs = américanisation de l'Eglise	3 0.33
4068 . 05	Nécessité de monnayer les services des Eglises	3 0.30
5136 . 03	Difficultés d'accès aux services religieux (mariages, enterrements)	2 0.22
5136 . 12	Risque d'un coût plus élevé pour les mariages enterrements, etc.	2 0.22
5093 . 06	Favorise « l'Eglise des riches »	1 0.13
– Dépendance		
5021 . 01	Dépendance à l'égard des donateurs (sponsors !)	10 1.00
5125 . 01	Aliénation de l'Eglise aux puissances de l'argent	10 1.00
4129 . 02	Risque d'assujettissement des Eglises à des sponsors	9 0.90
3077 . 03	Risque de manipulation des Eglise par des groupes d'intérêt	8 0.80
3017 . 04	Dépendance financière accrue	7 0.78
3059 . 03	Perte de liberté pour l'Eglise car serait dépendante de donateurs et de groupes de pression	7 0.70
3017 . 09	Déséquilibre de soutien des communautés religieuses	6 0.67
5029 . 06	Risque de « sponsorship » des Eglises	5 0.56
5146 . 12	Phagocytation et mainmise des Eglises par les « sponsors »	3 0.30
– Intolérance		
5146 . 11	Diminution de l'attention aux autres confessions -> montée de l'intolérance	5 0.50
5029 . 17	Fermeture des Eglises sur elles-mêmes	4 0.44
5125 . 14	Dialogue interculturel plus difficile	3 0.30
– Patrimoine		
5071 . 09	Risque de dégradation du patrimoine de l'Eglise faute de moyens financiers	10 1.00
5125 . 12	Risque de perte de l'entretien du patrimoine culturel	9 0.90
4088 . 02	Perte du patrimoine	8 0.89
5021 . 02	Dégradation du patrimoine religieux (bâtiments)	8 0.80

5146 . 05	Danger pour le patrimoine historique des Eglises (défaut d'entretien)	7	0.70
4068 . 08	Abandon de bâtiments (dégradation du patrimoine)	5	0.50
4088 . 01	Danger de mauvais entretien de certains bâtiments	4	0.44
5093 . 05	Perte du patrimoine immobilier (cures)	3	0.38
4129 . 04	Devoir restituer le patrimoine immobilier de l'Eglise	3	0.30
3028 . 02	Dégradation des bâtiments -> coûts d'entretien	2	0.22
5029 . 11	Désaffectation des temples et églises	2	0.22
5136 . 01	Perte de contrôle par l'Etat d'un patrimoine architectural	2	0.22
	– Prestations sociales		
5125 . 02	Diminution des « prestations sociales » des Eglises	9	0.90
4068 . 03	Suppression du rôle social de l'Eglise	8	0.80
5033 . 07	Retrait de l'Eglise d'un certain nombre d'oeuvres sociales	8	0.80
5071 . 05	Risque d'affaiblissement du rôle social de l'Eglise	8	0.80
3017 . 01	Diminution du rôle social des Eglises	7	0.78
5136 . 06	Perte ou diminution du soutien financier à une institution d'utilité publique	7	0.78
5093 . 01	Affaiblissement du rôle social des Eglises (finances)	6	0.75
3059 . 01	Perte de moyens pour accomplir le rôle social de l'Eglise	7	0.70
3077 . 04	Moins de service social des Eglises	7	0.70
3077 . 05	Perte de partenaire institutionnel social	7	0.70
5071 . 11	Obligation pour l'Etat d'assumer le rôle social qui est actuellement assumé par l'Eglise	6	0.60
5021 . 04	Transfert de tâches sociales à l'Etat	5	0.50
5021 . 03	Abandon des tâches sociales assumées par l'Eglise	3	0.30
5136 . 07	Transfert de tâches sociales de l'Eglise à l'Etat	1	0.11
	– Sectes		
5021 . 05	Danger d'émergence et d'influence prépondérante des sectes	10	1.00
5125 . 09	Va favoriser le développement des sectes et de l'esprit sectaire	10	1.00
4068 . 07	Risques de noyautages sectaire (prime au prosélytisme)	9	0.90
5033 . 03	Risque d'augmentation des sectes	9	0.90
3059 . 05	Favorise le pouvoir des sectes	7	0.70
3059 . 06	Difficultés de contrôler l'abus du label religieux à des fins mercantiles	7	0.70
4129 . 05	Favoriser les sectes	7	0.70
3077 . 06	Risque de perte d'instances critiques (sectes)	7	0.70
4088 . 10	Favoriser l'émergence de groupes fermés, sectes	6	0.67
3028 . 05	Risque de dérives sectaires	6	0.67
5029 . 08	Risque d'augmentation des sectes	5	0.56
5146 . 06	Risque de durcissement doctrinal des Eglises	5	0.50
5146 . 07	Danger de prolifération des sectes	5	0.50
3017 . 03	Favoriser le foisonnement des sectes	4	0.44
5136 . 09	Risque de prolifération des sectes	4	0.44
5029 . 19	Risque de récupération de l'autorité religieuse par d'autres mouvements	3	0.33
3077 . 13	Risque de prolifération des sectes	3	0.30
5029 . 07	Risque de perte d'identité par la profusion de mouvements religieux ou sectes	2	0.22
5071 . 07	Manque de contrôle en cas d'excès (sectes ...)	2	0.20
5136 . 08	Apparition de nouvelles Eglises	0	0.00
5093 . 03	Risque d'augmentation des sectes	0	0.00
3077 . 16	Risque d'extension d'autres religions	0	0.00
	– Ministres du culte		
4088 . 04	Diminution du nombre de postes de travail	7	0.78
4068 . 11	Perte d'indépendance des ministres face à leurs paroissiens	7	0.70
5029 . 15	Déficit par réduction drastique du nombre des ministres	5	0.56
5029 . 21	Pasteurs surchargés	4	0.44

3028 . 08	Problème d'emploi des pasteurs actuels (chômage)	3	0.33
5029 . 14	Augmentation déficit en ministres par crainte d'un bas niveau de vie	2	0.22
5136 . 05	Paupérisation des ecclésiastiques si l'Etat ne finance plus les Eglises	2	0.22
5146 . 10	Suppression d'emplois	0	0.00
	– Autres		
5071 . 06	Risque de rejet du projet de Constitution	5	0.50
5029 . 01	Aucun	2	0.22
3077 . 15	Absence de base législative	1	0.10
5136 . 11	Responsabilisation des croyants	0	0.00

5.3. Idées novatrices

– Vie associative, réseaux

5125 . 12	Favoriser les communautés d'intérêts régionales		
3028 . 09	L'Etat favorise la vie associative, en fonction du principe de subsidiarité		
3028 . 10	Maintenir vivant les réseaux de la société civile		
5021 . 08	Reconnaissance par l'Etat des actions de bénévolat - statut particulier des bénévoles		
3077 . 28	Soutenir le travail des associations au service du public		
5146 . 10	Volonté d'encourager l'expérimentation sociale et les initiatives d'ouverture		

– Communes, régions

5033 . 08	Abandon de tâches par le canton au profit des communes ou des régions		
5033 . 03	Définition par les communes des tâches prioritaires et secondaires à faire selon leurs moyens		
5136 . 05	Délégation de tâches de l'Etat aux communes et régions (aménagement du territoire)		
5125 . 07	Renforcer l'autonomie des communes pour rapprocher la décision politique des citoyens		

– Culture, patrimoine

5093 . 01	Développement de la culture grâce à la reprise par le fisc su « sponsoring » culturel d'origine privée		
5146 . 04	Encouragement des activités culturelles et artistiques		
4088 . 01	Encourager, soutenir la culture et le savoir		
5029 . 09	Etat doit encourager la pluralité culturelle		
3077 . 18	Faciliter l'accès aux cultures		
5093 . 07	Garantir l'accès à la culture et à la formation culturelle		
4088 . 15	Préserver le patrimoine		
3059 . 08	Protection des localités, ensembles bâtis, sites et monuments de qualité		
5029 . 04	Sauvegarde du patrimoine		
5125 . 13	Soutenir les différentes formes de culture		
5021 . 09	Soutien de l'Etat aux activités culturelles et artistiques		

– Promotion économique, travail

3077 . 03	Créer des cadres clairs et innovateurs du développement économique		
3017 . 05	Créer une situation équitable face aux postes de travail dans toutes les régions du canton		
3077 . 31	Désengagement de l'Etat dans toutes les institutions financières		
4129 . 10	Favoriser l'accès au travail		
4129 . 11	Favoriser l'accès au travail par des allègements fiscaux aux entreprises qui engagent et/ou qui forment des apprentis		
3077 . 23	Favoriser la création d'entreprises du secondaire		
4088 . 08	Favoriser le développement économique, le promouvoir		
5071 . 18	Mieux contrôler l'activité bancaire		

- 5136 . 18 Promotion économique
5125 . 04 Répartir le développement économique sur l'ensemble du canton
- **Décentralisation, développement régional**
- 3077 . 22 Décentralisation optimales des tâches
3017 . 08 Décentraliser certaines tâches de l'Etat (ex. Protection de la jeunesse, aménagement du territoire communal)
5033 . 13 Favoriser le développement harmonieux des régions
3028 . 12 Introduire la possibilité de perception de ressources pour des tâches régionales
4068 . 12 Répartition équitable des emplois de l'Etat sur le canton
5093 . 06 Veiller à réduire les disparités régionales
- **Egalité de traitement, démocratie**
- 3077 . 26 Être au service de la population et non l'inverse
3077 . 27 Instaurer un fonctionnement démocratique
5146 . 16 Lutte contre les dérives oligarchiques au niveau politique
5021 . 07 Assurer l'égalité de traitement à tous les habitants (école, santé, culture, formation, social, etc.)
3077 . 04 Actions axées sur l'intérêt général et non les intérêts particuliers
4068 . 08 Intégration des handicapés
3077 . 05 Lutte contre les discriminations: sexisme - antisémitisme - racisme
5093 . 03 Contribution par des mesures pratiques à l'égalité hommes-femmes
3077 . 02 Promotion de l'égalité et prévention des déséquilibres
3077 . 06 Facilitation de l'intégration des étrangers
- **Social**
- 5136 . 10 A défaut de droits sociaux, introduire des tâches sociales
4129 . 09 Assurer à chacun un minimum vital
5021 . 04 Assurer à chaque habitant les conditions d'une mort digne
5021 . 03 Assurer une vie digne à chaque habitant
4129 . 07 Créer une assurance maternité au plan cantonal
5029 . 07 Étatisation des pompes funèbres et des services minimums nécessaires
4129 . 08 Introduire un SMIG cantonal
5125 . 16 Mettre en place une assurance maternité (éventuellement romande)
3059 . 10 Principe de solidarité (revenu minimum, logement minimum)
4088 . 16 S'occuper de l'ensemble des tâches sociales
3059 . 06 Mieux cibler l'aide aux plus démunis (Etat arrosoir)
- **Education, formation**
- 5136 . 16 Assurer à chacun une formation en adéquation avec le marché du travail
3059 . 05 Assurer la formation pré-scolaire, scolaire, professionnelle et continue
3059 . 04 Assurer la formation universitaire
5125 . 10 Assurer la reconnaissance mutuelle des diplômes cantonaux
5125 . 15 Assurer une formation à la critique de l'information
4129 . 06 Choix pédagogique : accès gratuit à diverses écoles reconnues
4129 . 03 Confier à l'Etat une tâche d'éducation civique.
3059 . 11 Connaissances culturelles des religions à l'école
5136 . 19 Création d'un programme scolaire dans lequel on tient compte des sciences de l'éducation
5125 . 14 Définir la position de l'Etat vis-à-vis du sport
5146 . 08 Encouragement de la pratique sportive
5029 . 12 Encourager l'accès aux hautes écoles et à la formation
3017 . 09 Enseignement : 5% à charge des parents
5093 . 04 Faciliter l'accès à la formation professionnelle, continue, et de perfectionnement

- 3059 . 03 Favoriser la liberté de l'enseignement (choix des écoles, chèque scolaire, défalcation des impôts)
- 5029 . 15 Garantie de l'égalité de traitement dans la formation
- 5146 . 15 Garantie d'une assise constitutionnelle à l'UNIL
- 5071 . 11 Institution d'un pourcentage incompressible des dépenses budgétaires attribuée à l'éducation
- 3059 . 12 Laïcisation complète de l'enseignement
- 3017 . 03 L'école doit préparer tous les élèves à la vie civique et politique et leur donner le sentiment d'appartenance à une communauté et le sens des responsabilités
- 5071 . 10 L'Etat doit favoriser le libre choix des familles de l'école que fréquentent leurs enfants (bon scolaire)
- 5136 . 01 Offrir les conditions d'une formation continue pour tous
- 4088 . 02 Prendre à sa charge l'instruction
- 5029 . 14 Privatisation de l'enseignement avec enveloppe financière à l'élève
- 3077 . 16 Promouvoir l'éducation permanente
- 3028 . 08 Reconnaissance des écoles privées et subventionnement
- 3028 . 16 Soutenir la formation scolaire, professionnelle et universitaire
- 5146 . 07 Soutien à la formation tertiaire et continue
- 5136 . 09 Uniformiser l'enseignement dans les cantons romands

– **Environnement, développement durable**

- 5125 . 01 Assurer le développement durable du canton
- 4129 . 04 Assurer un environnement sain
- 5093 . 02 Création d'une communauté vaudoise des transports publics
- 3059 . 16 Création d'un observatoire du développement durable
- 5136 . 02 Défendre les droits des générations futures (environnement)
- 4068 . 04 Développement des transports régionaux
- 3028 . 06 Devoir de l'Etat d'assurer un milieu de vie (naturel et social) sain
- 4129 . 12 Favoriser les énergies renouvelables
- 5071 . 16 Inciter les entreprises à protéger l'environnement
- 3059 . 15 Inscrire la préoccupation du développement durable comme tâche de l'Etat
- 3028 . 07 Introduire la notion de développement durable
- 3028 . 11 Introduire la notion de sécurité dans le développement durable
- 5071 . 15 L'Etat veille à la protection de l'environnement
- 4068 . 03 Maintien et sauvegarde du paysage et environnement
- 4088 . 07 Prendre en charge les problèmes de l'environnement
- 5125 . 05 Prise en charge par l'Etat de charges supracommunale (ex. Épuration)
- 4129 . 13 Privilégier les transports publics et écologiques (métro, bus, vélo) par des pistes cyclables et des sentiers pour piétons
- 5093 . 05 Protection des milieux naturels, sauvegarde de l'environnement
- 3059 . 07 Protection et mise en valeur des régions naturelles majeures du canton
- 5146 . 05 Protection particulière de certains sites naturels
- 4129 . 05 Respecter les critères du développement durable
- 5029 . 03 Sauvegarde de l'environnement
- 3077 . 29 Sauvegarder les acquis environnementaux (Lavaux, Venoge, etc...)
- 5146 . 11 Tâches de protection de la nature et de l'environnement
- 5125 . 08 Évaluer les conséquences générales (moyen et long terme) de décisions ponctuelles (Mc Donald, centres commerciaux)
- 5146 . 12 Préparation d'un agenda XXI pour le canton (développement durable)

– **Relations extérieures**

- 3077 . 11 Développement de projets transcantonaux et transfrontaliers
- 3077 . 10 Promouvoir l'ouverture vers l'étranger
- 4068 . 09 Devoir de politique extérieure
- 3077 . 20 Étudier une fusion possible avec d'autres cantons ou régions

- 5125 . 03 Favoriser la collaboration avec les régions limitrophes
- 4088 . 14 Favoriser la collaboration intercommunale, intercantonale et avec les pays limitrophes
- 5033 . 12 Favoriser les collaborations intercantionales
- 5033 . 14 Favoriser les relations régionales avec les Etats voisins
- 5136 . 06 Institutionnaliser les collaborations intercantionales
- 5021 . 10 L'Etat contribue à la promotion du canton vers l'extérieur dans tous les domaines
- 5146 . 09 Mise en place de coordinations par dessus les frontières cantonales et nationales
- 5033 . 15 Participation à la politique étrangère de la confédération
- 5136 . 07 Réfléchir à une fusion des cantons romands
- 3077 . 21 S'intégrer à l'Europe des régions
- **Fiscalité**
- 3077 . 08 Clarification du rôle de la fiscalité: finance les tâches - redistribution - équité fiscale
- 4088 . 06 Diminuer les inégalités fiscales (péréquation)
- 3017 . 02 Institution d'une taxe sur les mouvements financiers spéculatifs
- 5136 . 13 Péréquation financière (rôle de redistribution plus équitable)
- 3077 . 15 Redéfinir les taxes affectées.
- **Familles, enfance**
- 4068 . 07 Améliorer la politique de la petite enfance
- 4088 . 11 Encourager la famille par le biais de la fiscalité
- 5125 . 09 Favoriser une distribution décentralisée de la croissance démographique
- 5136 . 03 Protection de la jeunesse (censure de la violence, de la pornographie, etc.)
- 5071 . 08 Renforcer la tâche de l'Etat dans le soutien aux familles
- 3017 . 12 Soutien logistique à la famille
- **Finances**
- 5029 . 17 Adapter la capacité financière de l'Etat à ses tâches
- 5029 . 16 Adapter les tâches de l'Etat à sa capacité financière
- 5029 . 05 Définir les tâches prioritaires qui doivent être maintenues
- 5033 . 02 Définition des tâches prioritaires et secondaires à faire selon nos moyens
- 5071 . 05 Faire dépendre l'aide financière de l'Etat de la reconnaissance par celui-ci
- 4088 . 03 Fixer des priorités dans les tâches de l'Etat pour limiter les dépenses
- 3028 . 14 Frein automatique à l'endettement (à bref délai)
- 5029 . 19 Garantir le déficit zéro
- 4088 . 04 Gérer attentivement les ressources publiques
- 5033 . 05 Introduction du principe « qui paye commande et qui commande paye»
- 5136 . 04 Introduire un catalogue des priorités dans les tâches de l'Etat
- 4088 . 05 Introduire un référendum financier
- 5029 . 20 Maîtrise des coûts ne doit pas être un but en soi
- 3028 . 15 Mécanisme approprié d'équilibre recettes-dépenses
- 5029 . 02 Ne donner de nouvelles tâches à l'Etat que si le financement en est assuré sans augmentation d'impôts
- 5071 . 02 Sortir l'obligation financière de la Constitution
- 5029 . 18 Trouver des recettes nouvelles autres que les impôts
- **Fonction publique**
- 3077 . 24 Être un employeur de qualité
- 3077 . 25 Revoir le statut des fonctionnaires
- **Information**
- 3077 . 14 Améliorer l'information générale des citoyens

- 5136 . 15 L'Etat doit avoir une politique d'information transparente (comptes, activités)
- **Lois**
- 3017 . 13 Nommer un préposé à la simplification des lois et procédures
5125 . 06 Réduire l'intervention de l'Etat dans la vie du citoyen (ex. Vacherin Mont-d'or)
4088 . 09 Toilettage des lois et des règlements
- **Santé**
- 3028 . 13 Assurer des soins en quantité et qualité suffisantes
3077 . 19 Création de médiateurs de l'Etat
5136 . 14 La politique sanitaire doit tenir compte des particularités locales
5125 . 11 Renforcer la prévention et décourager les actions allant à fins contraires (p. ex. Tabac)
3059 . 09 Service public de santé et limite de ses possibilités
5146 . 06 Promotion de la santé somatique et psychique
- **Sécurité, justice**
- 5071 . 20 Assurer la protection de toute la population (prévention, s'attaquer aux vraies causes)
5136 . 11 En matière de sécurité, renforcer la collaboration entre polices locales et cantonale
5136 . 12 Faire une seule police dans le canton
5071 . 19 Participer de façon plus efficace à la lutte contre le crime organisé
3077 . 13 Réunir les forces de l'ordre dans une seule structure
5136 . 08 Supprimer toute compétence militaire au canton
5125 . 02 Rendre la justice diligente
- **Privatisation, subsidiarité**
- 3077 . 12 Favoriser la privatisation de certaines tâches
5029 . 06 Privatisation des activités pratiques de l'Etat (service des autos, routes, hôpitaux ...)
5033 . 09 Interdiction de confier des « tâches » à des institutions de droit privé
5021 . 11 L'Etat délègue des tâches à des entités (associations, communes, etc.) lorsque'elles sont plus à même à les accomplir
5029 . 21 L'Etat doit donner nécessairement un cadre normatif pour certaines tâches mais il ne les exécute pas nécessairement lui-même
5033 . 10 Limitation de l'exécution des tâches de l'Etat si le privé ne peut l'accomplir mieux
5033 . 04 Principe de subsidiarité
5071 . 07 Réduire et simplifier le rôle de l'Etat
3017 . 04 Respect du principe de subsidiarité
5021 . 05 Rôle supplétif de l'Etat dans le domaine social en cas de nécessité
5029 . 11 Privatiser la Venoge
- **Politique**
- 5146 . 14 Affirmer la primauté du politique sur l'économie
3017 . 01 Prépondérance des intérêts de l'Etat sur ceux de l'économie
3077 . 17 Promouvoir les activités politiques et les partis
5071 . 09 Restreindre l'activité dommageable des grandes entreprises face au tissu socio-économique du canton
- **Accès à la propriété**
- 4088 . 10 Favoriser l'accès à la propriété
3017 . 06 Stimuler l'accession à la propriété de son propre logement
- **Eglises**

- 4088 . 12 Accorder un statut de droit public aux églises réformées et catholiques ainsi qu'un financement public
- 4129 . 01 Assurer un revenu minimum aux Ministres des églises reconnues par le canton
- 5071 . 01 Attribuer la personnalité morale par les institutions à caractère religieux sous condition de certaines garanties
- 5146 . 01 Contrat de prestation entre les Eglises et l'Etat
- 3059 . 13 Contrôle par l'Etat du label religieux utilisé à des fins financières (utilisation de la forme juridique de la fondation ?)
- 5021 . 02 Élaboration de critères pour la reconnaissance des Eglises
- 3059 . 14 Expliciter le statut des principales religions du canton
- 5146 . 02 L'Etat prélève gratuitement l'impôt ecclésiastique volontaire
- 3028 . 01 Lier le maintien du statut actuel de l'église à des prestations sociales effectives
- 3077 . 30 Lutter contre les sectes
- 5071 . 03 Mettre sur pied d'égalité les Eglises catholiques et protestantes
- 5071 . 06 Ne pas avoir de référence à un Dieu quel qu'il soit
- 5146 . 03 Obligation d'une contribution à choix entre Eglise, bienfaisance et Etat
- 3059 . 18 Offrir la possibilité d'orienter la part des impôts versés aux Eglises à des oeuvres d'entraide reconnues
- 4088 . 13 Reconnaissance d'autres communautés religieuses
- 5033 . 06 Reconnaissance des Eglises officielles comme institutions publiques
- 5033 . 07 Reconnaissance des Eglises qui en font la demande et octroi de moyens financiers
- 4129 . 02 Reconnaître d'autres communautés religieuses selon des critères à définir
- 4068 . 02 Rôle « utilité publique » à reconnaître (Eglises, associations, institutions ...)
- 5029 . 01 Séparation Eglise-Etat
- 3028 . 02 Séparation Eglise-Etat avec reconnaissance des Eglises avec enveloppes budgétaire
- 3059 . 17 Si séparation Eglise-Etat, manière progressive
- 5071 . 04 S'occuper du statut des minorités importantes en tenant compte de leur situation historique
- 5021 . 01 Soutien à toutes les Eglises reconnues (financier etc.)
- 3059 . 01 Voter chaque année une enveloppe financière pour les Eglises (Grand Conseil)
- **Solidarité**
- 5071 . 13 Faciliter la solidarité plutôt que la compétitivité
- 5071 . 12 L'Etat veille à l'épanouissement de l'individu dans la collectivité solidaire
- **Service public**
- 3077 . 09 Maintien et développement de services publics performants
- 3059 . 02 Définir le rôle et énoncer une liste des services publics
- 4068 . 10 Garantir le service public
- **Techniques**
- 5071 . 17 Bilan global écologique, économique, social de l'Etat et du canton
- 5021 . 06 Catalogue des tâches essentielles de l'Etat
- 3077 . 07 Clarification du rôle et des moyens de l'Etat
- 3028 . 04 Contrat de prestation comptes tenus de certains critères
- 3077 . 01 Corrélation des tâches de l'Etat avec les buts sociaux et les droits fondamentaux
- 5125 . 17 Définir les buts de l'Etat
- 3028 . 17 Dresser un catalogue des rôles et des tâches de l'Etat
- 3017 . 11 Enlever le réflexe de couper dans les tâches prioritaires
- 5029 . 13 Harmonisation entre droits fondamentaux du citoyen et tâches de l'Etat
- 3017 . 14 Instaurer un contrôle de qualité
- 5033 . 01 Introduction d'un catalogue des tâches de l'Etat dans la Constitution

- 3017 . 10 Mieux cerner les priorités de l'Etat: école, santé
- 3028 . 03 Reprendre le modèle de la Constitution bernoise
- 3028 . 05 Respecter les décisions populaires effectives de la Constitution actuelle
- 5033 . 11 Tâches de l'Etat plus performante sur le modèle de la nouvelle gestion publique
 - **Autres**
- 5071 . 14 L'Etat encourage le maintien d'un équilibre harmonieux entre les activités qui contribuent au bien-être de la population. Dans les limites de ce qui précède, l'Etat n'entrave pas la création de richesse dans la société
- 5029 . 10 Libéraliser les permis de pêche et de chasse
- 4068 . 11 Maintien du rôle de l'Etat dans les améliorations foncières
- 5136 . 17 Rendre accessible les nouvelles technologies aux citoyens
- 3017 . 07 Responsabiliser le citoyen
- 4068 . 01 Suppression du rôle Etat amélioration foncières
- 4068 . 06 Droit à la dignité animale
- 4068 . 05 Protection du consommateur (ex. Graines ...)
- 5146 . 13 Lignes directrices à long terme et programmes de législature
- 5029 . 08 Suppression de l'Etat